

Affiché le 3 octobre 2025

La Roche-sur-Yon Agglomération  
Conseil d'agglomération du 26 juin 2025



Le 3 octobre 2025,

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU JEUDI 26 JUIN 2025

### - PROCÈS-VERBAL -

Luc BOUARD ouvre la séance à 18 heures 15.

#### Présents : 28

Luc BOUARD, Michelle GRELLIER, Patrice GABORIT, Isabelle CAMAND, Angélique PASQUEREAU, David BÉLY, Marie-Claude MOREAU, Manuel GUIBERT, Angie LEBOEUF, Jacky GODARD, Pascal THIBAUT, Thierry GANACHAUD, Laurence BEAUPEU, Anne AUBIN-SICARD, Malik ABDALLAH, Sylvie DURAND, Bernard QUENAULT, Nathalie GOSSELIN, Sébastien ALLAIN, Frédérique PÉPIN, Maximilien SCHNEL, Françoise RAYNAUD, Pierre LEFEBVRE, Sophie MONTALÉTANG, Patrick DURAND, Jacques BESSEAU, Dominique BOISSEAU-RAPITEAU, Guy BATIOT, Martine CHANTECAILLE, Annabelle PILLENIÈRE, Alexandra GABORIAU, Laurent FAVREAU, Pierre CASSARD.

#### Pouvoirs :

- Yannick DAVID à Luc BOUARD ;
- Christine RAMBAUD-BOSSARD à Angélique PASQUEREAU ;
- François GILET à Angie LEBOEUF ;
- Cécile DREURE à Michelle GRELLIER ;
- Christine RAMPILLON à David BÉLY ;
- Gisèle SEWERYN à Pascal THIBAUT ;
- Christophe HERMOUET à Thierry GANACHAUD ;
- Patricia LEJEUNE à Anne AUBIN-SICARD ;
- Philippe PORTÉ à Bernard QUENAULT ;
- Stéphane IBARRA à Guy BATIOT ;
- Florence LEMAIRE à Martine CHANTECAILLE ;
- Nicolas HÉLARY à Marie-Claude MOREAU (*en début de séance*).

Secrétaire de séance : Pierre CASSARD.

=====

Luc BOUARD : « Bonsoir à toutes et tous, le quorum étant atteint, nous allons démarrer notre séance. Vous avez eu à votre disposition le procès-verbal de la séance du 6 mai dernier. Avez-vous des remarques à faire sur ce document ? (*Il n'y en a pas*).

**Après vote, le procès-verbal du 6 mai 2025 est adopté à l'unanimité.**

Luc BOUARD : « Je vous remercie. Je laisse tout de suite la parole à Madame Pépin pour la présentation de la première délibération. »

### **1. Attribution d'aides à l'implantation ou la reprise de commerces dans les centres-bourgs (ou quartiers) et centres-villes de La Roche-sur-Yon Agglomération**

**Frédérique PÉPIN** : Dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement commercial communautaire, dont les grands principes ont été actés en juin 2022, l'Agglomération a pour objectif d'accompagner la mutation du commerce et les commerçants du territoire. C'est dans ce contexte, où il est essentiel de soutenir les commerçants et de favoriser l'attractivité des centres-bourgs et les centres-villes des communes, que s'inscrit la proposition de mise en place d'un dispositif d'aides financières aux commerces de La Roche-sur-Yon Agglomération.

**Question adoptée à l'unanimité par 39 voix pour.**

**1 élu excusé** : Monsieur Philippe Porté.

*Présidence de Madame AUBIN-SICARD*

### **2. Délégation de service public pour la gestion des pépinières d'entreprises Coty et Loco numérique - Avenant n° 1**

Arrivée de Madame Laurence BEAUPEU.

Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Monsieur Thierry Ganachaud, Monsieur Manuel Guibert, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Pierre Lefebvre, Madame Angie Leboeuf, Madame Frédérique Pépin.

**Jacky GODARD** : La convention de délégation de service public pour la gestion des pépinières d'entreprises Coty et Loco numérique a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et arrive à terme fin d'année 2025.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser la prolongation d'une année à la délégation de service public et d'approuver les termes de l'avenant de prolongation.

**Question adoptée à l'unanimité par 31 voix pour.**

**Ne prennent pas part au vote** : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Monsieur Thierry Ganachaud, Monsieur Manuel Guibert, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Pierre Lefebvre, Madame Angie Leboeuf, Madame Frédérique Pépin.

**2 élus excusés** : Monsieur François Gilet, Monsieur Philippe Porté.

Retour en salle du Conseil : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Monsieur Thierry Ganachaud, Monsieur Manuel Guibert, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Pierre Lefebvre, Madame Angie Leboeuf, Madame Frédérique Pépin.

*Présidence de Monsieur BOUARD.*

### **3. SPL Destination La Roche-sur-Yon - Rapport annuel - Exercice 2024**

Arrivée de Monsieur Laurent FAVREAU.

Sort de la salle du Conseil pour ce vote à sa demande : Madame Frédérique Pépin.

**Manuel GUIBERT** : Il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport de gestion 2024 de la SPL Destination La Roche-sur-Yon.

**Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport.**

Retour en salle du Conseil : Madame Frédérique Pépin.

#### **4. Convention d'objectifs et de moyens - SPL Destination La Roche-sur-Yon - Avenant n° 1**

Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Yannick David, Monsieur Thierry Ganachaud, Monsieur Manuel Guibert, Madame Angie Leboeuf, Monsieur Maximilien Schnel, Madame Michelle Grellier, Madame Christine Rampillon, Monsieur Pascal Thibault, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Jacques Besseau.

**Jacky GODARD** : Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs intervenue entre la SPL Destination La Roche-sur-Yon, la Ville et La Roche-sur-Yon Agglomération et d'en autoriser la signature.

**Question adoptée à l'unanimité par 24 voix pour.**

**4 abstentions** : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire.

**Ne prennent pas part au vote** : Monsieur Yannick David, Monsieur Thierry Ganachaud, Monsieur Manuel Guibert, Madame Angie Leboeuf, Monsieur Maximilien Schnel, Madame Michelle Grellier, Madame Christine Rampillon, Monsieur Pascal Thibault, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Jacques Besseau.

**4 élus excusés** : Monsieur Christophe Hermouet, Monsieur François Gilet, Madame Cécile Dreure, Monsieur Philippe Porté.

Retour en salle du Conseil : Monsieur Yannick David, Monsieur Thierry Ganachaud, Monsieur Manuel Guibert, Madame Angie Leboeuf, Monsieur Maximilien Schnel, Madame Michelle Grellier, Madame Christine Rampillon, Monsieur Pascal Thibault, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Jacques Besseau.

#### **5. Gestion des services publics délégués - Examen des rapports 2024 des délégataires après avis de la Commission consultative des services publics locaux - Parc des expositions - Beautour – Pépinières**

Arrivée de Monsieur Christophe HERMOUET.

**Anne AUBIN-SICARD** : « Avant le 1<sup>er</sup> juin chaque année, nous devons présenter un rapport relatif à l'activité de nos délégataires de services publics. Nous vous avons découpé ces rapports selon les thématiques des différentes commissions. Nous sommes ici sur la commission 2, donc nous aurons trois rapports. L'un concerne le Parc des Expositions des Oudairies et la salle du Bourg-sous-La Roche ; le deuxième concerne le Conservatoire et le Potager Extraordinaire de Beautour ; le troisième concerne la pépinière d'entreprises et la Loco numérique. Un peu plus tard dans le Conseil, nous aborderons la question des autres délégataires de services publics. Yannick DAVID étant absent, Nathalie et moi partageons la présentation du rapport.

Dans cette délibération, le premier rapport a trait au Parc des Expositions des Oudairies et à la salle du Bourg-sous-La Roche. Nous sommes évidemment sous un régime de DSP (Délégation de Service Public), qui a commencé le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Je serai assez rapide, les rapports sont assez longs, mais je voudrais souligner quelques éléments marquants, notamment sur le bilan d'activité. Au total, 159 événements ont été accueillis sur les deux sites en 2024 : 69 pour le Parc des Expositions, 90 pour la salle du Bourg-sous-La Roche. Cela représente près de 120 000 visiteurs accueillis en 2024, avec un taux de satisfaction de 98 %.

Un autre bilan a trait aux travaux réalisés. Tous les ans, un programme d'entretien préventif est mené avec un certain nombre d'interventions. À ce programme d'entretien préventif, il y a eu également d'autres travaux : l'aménagement du local du personnel, la pose de carrelage, un colmatage d'une petite fuite à la salle du Bourg, une intervention sur le groupe électrogène. Je ne passe pas davantage de temps sur le sujet.

Est présentée avec beaucoup de détails dans le rapport la stratégie de communication qui a été déployée et qui continue de se déployer pour valoriser et faire connaître les deux équipements.

Le second rapport concerne le Conservatoire et le Potager Extraordinaire de Beautour, là aussi sous délégation de service public, qui a démarré en 2019. Nous constatons que l'année 2024 est une année particulière pour le parc, puisque c'est la première année d'ouverture à temps complet. En 2023, nous n'avions que six mois d'activité, donc nous avons ici une idée plus précise des activités qui ont pu se déployer sur une année entière d'ouverture pour ce tout jeune parc.

Nous constatons que la fréquentation est en hausse par rapport à l'année précédente. En 2023, nous étions à 30 000 visiteurs, contre 45 000 en 2024, alors que nous avons eu une météo particulièrement compliquée l'année dernière. S'agissant des activités scolaires d'accueil, 56 classes ont été accueillies, soit 1 288 enfants, avec des animations pédagogiques réalisées par La Cicadelle et la Ligue de l'Enseignement.

Il faut également noter que le parc a reçu deux prix l'année dernière : un premier pour la restauration du site, décerné par l'association Tourisme Durable, et un second pour la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) du parc, attribué par Vendée Essentiel.

Il faut encore noter que des partenariats importants ont été développés avec des producteurs locaux de La Roche-sur-Yon, de l'Agglomération, ainsi que le lancement du Tunnel des Chefs l'année dernière. La production est réservée à un traiteur et à deux restaurateurs locaux, qui ont une garantie d'approvisionnement en légumes pour leurs différents plats.

Si nous prenons un peu de recul, la DSP est respectée, que ce soit en termes d'offres, d'alimentation, de location, de restauration, d'insertion ou de partenariat avec les associations éducatives présentes sur le site. Je rappelle que sont présentes sur le site l'Association des Amis de Georges Durand Beautour et les Géologues Vendéens.

Je donne maintenant la parole à Nathalie GOSSELIN pour vous présenter le troisième rapport, qui a trait à la pépinière d'entreprises de la rue Coty et à la Loco numérique. »

**Nathalie GOSSELIN** : « Je vais être un peu factuelle et vous donner quelques chiffres concernant la concession de service public confiée à ORYON pour la gestion et l'animation de la pépinière d'entreprises Coty et la Loco numérique sur la période de fin novembre 2022 à octobre 2025.

Sur l'année 2024, le site Coty a accueilli dix nouvelles entreprises : sept en pépinière et trois en hôtel d'entreprises. Ces trois entreprises ont généré 18 emplois sur site. Au 31 décembre 2024, le taux d'occupation des locaux était de 88,48 %, contre 74,23 % en 2023. Il se décompose de la manière suivante : 84 % en bureau et des ateliers pour 91 %. C'est vraiment ce qui fait la différence avec la Loco numérique, mais aussi peut-être le fait que la pépinière Coty tire son épingle du jeu grâce à tous ces ateliers.

Les entreprises hébergées relèvent des secteurs d'activité suivants : 40 % dans le bâtiment, 40 % dans les services aux entreprises, 10 % dans les services aux particuliers et 10 % aux commerces.

Il est à noter que 215 porteurs de projets et créateurs d'entreprise se sont adressés à la pépinière en 2024, dont 97 sur la recherche de locaux et 118 pour des prêts d'honneur. Sur les 118 demandes de prêts d'honneur, il y a eu 80 prêts au total pour un montant de 737 000 euros.

La pépinière a également animé le site internet « creerencoeurvendee.com », dont la fréquentation a augmenté de 17 % en 2024 avec 7 101 visiteurs.

Je précise que la Loco numérique n'est que sur du tertiaire lié au numérique, ce qui était une volonté dès le début. Aujourd'hui, la Loco numérique doit être un bureau de 10 à 12 m<sup>2</sup>, qui est plein, nous avons même du mal à faire partir les entreprises, lesquelles, au bout de trois ans, doivent voler de leurs propres ailes. C'est donc toujours un crève-cœur, parce qu'une vraie communauté de vie s'est établie, tout comme à Coty. J'en profite d'ailleurs pour saluer au passage le travail de Françoise Contou, qui fait un vrai travail d'animation. À la Loco numérique, on les appelle même « les nounous », elles sont vraiment aux petits soins pour les entreprises, ce qui est un vrai avantage pour ces dernières.

En termes d'animation, il y a des petits déjeuners mensuels pour créer du lien entre les entreprises et la structure, ainsi que quatre Pouss'Projets, avec la présentation des problématiques des porteurs de

projets à des groupes d'experts pour les aider à avancer dans leurs projets, et quatre sessions de Pitch Training pour traiter ses argumentaires devant des experts, ce qui peut servir devant les banquiers. Il y a également eu deux formations (stratégie en développement et stratégie commerciale), un *business dating* et des rencontres conviviales. C'est souvent à l'agenda.

Le budget 2024 s'établit à 504 037 euros pour un résultat net avant impôt de 45 853 euros. Ce sont donc des pépinières qui fonctionnent très bien, à l'image de notre territoire. Je vous remercie. »

**Guy BATIOU** : « Je confirme que les rapports étaient longs. Nous avons eu une CCSPL (Commission Consultative des Services Publics locaux) très longue, donc je ne vais pas refaire tout le tour.

Pour le dossier Beautour, je reste toujours critique sur la destination choisie, mais la DSP a été faite, donc je vais me concentrer sur la gestion de cette DSP. Comme vous l'avez dit, nous avons eu une présentation très complète et détaillée, des réponses ont été apportées à la plupart de nos questions. Les interrogations qui me restent portent sur les bilans financiers, dont nous avons parlé assez longuement avec le délégataire.

Pour le Conservatoire, nous notons une orientation positive en équilibre, mais pour le Potager, un déficit de 96 000 euros pour 2023 et de 366 000 euros pour 2024. Des explications ont été données par le délégataire permettant de mieux comprendre ce bilan : période de démarrage, Covid, météo, toutes ces explications sont recevables, mais cela laisse tout de même des interrogations sur le fond.

Je l'avais déjà évoqué l'an dernier, Monsieur DAVID m'avait répondu, mais pas complètement. L'ambition en termes d'entrée visiteurs et de différents bénéfices prévus semble être très élevée, ce qui se confirme aujourd'hui par la nécessité, aux dires même du délégataire, de trouver rapidement un ou plusieurs partenaires susceptibles d'assurer l'équilibre budgétaire. Deuxièmement, l'objectif déclaré est d'aller au-delà des 70 000 visiteurs pour envisager l'équilibre, objectif qui est tout de même très élevé. De plus, il nécessitera de nouvelles offres, ce qui rend impératifs de nouveaux investissements. Vous comprendrez aisément que ces deux points nous interrogent fortement pour la suite de cette DSP, puisque l'Agglomération a déjà beaucoup aidé ce projet.

La *holding* à laquelle appartient le délégataire, nous assure-t-il, assure pour le moment l'équilibre, mais à l'avenir, au regard de ce que je viens de dire, cela comporte tout de même un risque pour cette DSP de l'Agglomération, et au-delà, pour le chantier d'insertion, les associations, l'éducation et le devenir du site lui-même, trois sujets qui nous préoccupent tous dans ce genre de projets.

Voilà nos interrogations concernant Beautour.

Un petit mot maintenant pour le Parc des Expositions. Il a été beaucoup question de consommation d'énergie à propos de ce Parc des Expositions. C'est un problème récurrent : je crois que depuis que nous voyons les rapports, ce problème remonte tout le temps. Je crains que cela ne s'aggrave, parce que les coûts de l'énergie ne vont pas diminuer.

Un autre point, c'est le montant de 300 000 euros pour l'exploitation de la salle au profit du RVBC (Roche Vendée Basket Club), coût *in fine* pris en charge par l'Agglomération et qui risque d'augmenter pour les mêmes raisons. Cela représente tout de même des sommes importantes.

Enfin, pour la salle des fêtes du Bourg, nous voulions vous faire part de notre inquiétude à la lecture d'un petit *nota bene* indiquant : « *Pour la salle des fêtes, si une baisse des montants de prise en charge par la Ville s'avère plus importante, les associations n'auront plus les capacités financières de reconduire leurs manifestations. Il va de soi que cela aurait une incidence très significative sur la fréquentation comme sur le chiffre d'affaires de la délégation, ainsi que sur les comptes de la DSP.* » Nous avons donc deux inquiétudes : pour la salle des fêtes, mais aussi pour les associations, qui sont déjà très fortement fragilisées.

Voilà pour mes remarques sur ce rapport. Je vous remercie. »

**Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des rapports.**

## **6. Convention de transfert de gestion de la toiture de l'accueil de loisirs et foyer des jeunes sur la commune de Landeronde en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque**

Arrivée de Monsieur Bernard QUENAULT.

Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Alexandra Gaboriau.

**Laurent FAVREAU** : « Il s'agit d'une convention de gestion d'une toiture sur la commune de Landeronde suite à la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'accueil de loisirs et du foyer des jeunes. Il nous faut donc délibérer pour avoir l'autorisation de poser cette centrale, qui produira environ 400 000 kilowattheures par an et qui prévoit un coût prévisionnel d'investissement pour La Roche-sur-Yon Agglo Énergies de 43 000 euros. Nous verserons donc une soule de 50 euros par an à la commune de Landeronde. »

**Angie LEBOEUF** : « Cinquante euros, cela va nous coûter plus cher en gestion administrative et en agents qui vont travailler sur le dossier. Néanmoins, Vendée Énergie nous a opposé une fin de non-recevoir. Ainsi, si vous pouviez regarder cela à l'avenir, parce que cela paraît effectivement dérisoire, d'autant plus qu'il y a déjà un engagement très fort des deux collectivités. Quoi qu'il en soit, nous avons souhaité la faire supprimer de la convention, mais nous n'avons pas pu le faire, probablement en raison de nombreuses raisons juridiques. »

**Laurent FAVREAU** : « C'est exactement cela. Nous devons verser une redevance pour l'occupation d'une toiture, et cela même si elle était symbolique à hauteur d'un euro. »

**Angie LEBOEUF** : « Nous y avons pensé, mais nous nous sommes dit qu'un montant d'un euro serait encore moins justifié. »

**Laurent FAVREAU** : « C'est pour cela qu'il est proposé 50 euros. Merci à la commune de Landeronde de pouvoir faire démarrer les projets de production d'énergies renouvelables sur les bâtiments. »

**Angie LEBOEUF** : « Merci à vous. »

**David BÉLY** : « Je n'ai pas de vote contre, au contraire, mais pourquoi devons-nous transférer la gestion de la clôture ? »

**Laurent FAVREAU** : « C'est un bâtiment communal et c'est l'Agglomération qui vient poser une centrale sur la commune d'un bâtiment communal. Si ce bâtiment appartenait à La Roche-sur-Yon Agglomération, il n'y aurait évidemment pas de souci, mais dès lors qu'il s'agit de bâtiments susceptibles d'accueillir des centrales photovoltaïques, il faudra passer ce genre de transfert à chaque fois. »

**Question adoptée à l'unanimité par 40 voix pour.**

**Ne prennent pas part au vote** : Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Alexandra Gaboriau.

**1 élue excusée** : Madame Patricia Lejeune.

Retour en salle du Conseil : Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Alexandra Gaboriau.

*Présidence de Monsieur GODARD.*

## **7. Convention avec le département de la Vendée pour effectuer des plantations sur des parcelles de La Roche-sur-Yon Agglomération**

Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Laurent Favreau, Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Alexandra Gaboriau, Madame Christine Rambaud-Bossard.

**Jackie GODARD** : L'Agglomération a saisi l'opportunité de recourir au programme déployé par le département de la Vendée intitulé « Planter 600 000 arbres sur les biens communaux et intercommunaux » pour planter des haies sur deux parcelles. Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver les termes de la convention.

**Question adoptée à l'unanimité par 36 voix pour.**

**Ne prennent pas part au vote :** Monsieur Luc Bouard, Monsieur Laurent Favreau, Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Alexandra Gaboriau, Madame Christine Rambaud-Bossard.

**2 élus excusés :** Monsieur Yannick David, Madame Patricia Lejeune.

Retour en salle du Conseil : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Laurent Favreau, Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Alexandra Gaboriau, Madame Christine Rambaud-Bossard.

*Présidence de Monsieur BOUARD.*

### **8. Construction de la nouvelle station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon - Déclaration de projet**

**Anne AUBIN-SICARD :** Dans la continuité de l'enquête publique relative au dossier de demande d'autorisation environnementale pour la construction d'une nouvelle station d'épuration communautaire, La Roche-sur-Yon Agglomération, en qualité de maître d'ouvrage, doit se prononcer sur l'intérêt général de l'opération au travers d'une déclaration de projet.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

### **9. Gestion des services publics délégués - Examen du rapport 2024 du délégataire après avis de la Commission consultative des services publics locaux - STEP Moulin Grimaud**

**Anne AUBIN-SICARD :** Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport annuel du délégataire de la STEP Moulin Grimaud pour l'année 2024.

**Guy BATIOU :** « Cet équipement est effectivement en fin de vie et il n'y a aucune discussion à avoir sur le fait d'en changer. D'une manière plus générale, nous voyons bien que cette nouvelle station coûtera très cher. De plus, comme les polluants plomberont de plus en plus les investissements des collectivités – même si tout cela ne dépend pas de l'Agglomération –, il va aussi falloir agir aux plus hauts niveaux (élus, Département, Région, État) pour éviter qu'ils ne polluent les budgets locaux. Je sais bien que ce n'est pas forcément le lieu pour en parler, mais je tenais tout de même à le souligner. »

**Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport.**

### **10. Plan d'action Égalité femmes-hommes 2025-2027**

**Jacky GODARD :** « En ce qui concerne la réglementation, je vous rappelle que la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a rendu obligatoires l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les employeurs publics. Ce plan d'action doit être établi dans chaque collectivité territoriale au-delà d'un certain seuil démographique par l'autorité territoriale après consultation du Comité social territorial compétent, pour une durée maximale de trois ans.

Il doit définir dans quatre domaines des mesures destinées à :

- Évaluer, prévenir, et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes.

Je vais maintenant vous présenter le bilan du plan d'action 2021-2023. Dans le cadre de plusieurs délibérations adoptées en 2021 par la Ville, l'Agglomération et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de La Roche-sur-Yon, un premier plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle avait déjà

été adopté pour cette période. Un bilan de ce dispositif peut donc d'ores et déjà être dressé et un certain nombre d'actions mises en lumière au regard des résultats obtenus par l'Agglomération.

Ainsi, lorsqu'il s'agit d'évaluer, de prévenir et de traiter les écarts de rémunération, des efforts importants ont été fournis, avec des améliorations notables, comme le démontre la parution en 2024 de plusieurs index égalité professionnelle faisant état d'écarts de rémunération minimales entre les femmes et les hommes. Par exemple, sur l'Agglomération, l'écart de rémunération femmes-hommes est de 1,3 % pour les fonctionnaires et de 2,4 % pour les contractuels.

Un travail important a également été réalisé afin de réduire la part des agents positionnés sur des postes à temps non complet, majoritairement des femmes, bénéficiant donc d'une rémunération plus faible. Plusieurs actions de communication ont aussi été lancées conjointement par les Directions Communication, Relations publiques et Ressources humaines dans le cadre de publications internes afin de promouvoir la mixité des emplois ou encore la transversalité entre les métiers lors des mobilités internes.

De même, un règlement relatif au temps de travail a été élaboré sur cette période, au sein duquel plusieurs éléments peuvent être mis en avant de par leur impact positif sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité, qu'il s'agisse de l'accès au télétravail, du droit à la déconnexion, de l'accès au temps partiel ou de la mise en œuvre d'un cadre horaire spécifique pour l'organisation des réunions de travail, sauf exception (pas avant 9 heures et pas après 18 heures), autant d'exemples qui ont permis de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale.

Bien sûr, ce travail doit se poursuivre. C'est pourquoi il y a maintenant un plan d'action sur la période 2025-2027, plan d'action qui va s'articuler autour de cinq axes et 16 actions.

Dans le cadre du plan d'action 2025-2027, après concertation avec les organisations syndicales et un travail mené sur plusieurs réunions avec un groupe d'une quinzaine d'agents, notre Agglomération a souhaité s'engager dans la réalisation de 16 actions spécifiques visant toutes à améliorer les conditions de travail au sein des services. Le principal objectif de ces mesures reste d'assurer une égalité de traitement entre les femmes et les hommes, toutes les agentes et tous les agents de la Ville, de l'Agglomération, du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) et du CCAS de La Roche-sur-Yon.

Le premier axe vise à renforcer la gouvernance et la diffusion de la politique d'égalité professionnelle et de non-discrimination menée par la Collectivité. Cela passe en premier lieu par l'adoption d'un budget dédié à la réalisation de ce plan d'action et par la création et l'animation d'un réseau d'agents référents chargés de le faire vivre. En parallèle, l'ensemble des agents qui ont participé à l'élaboration de ce plan, ainsi que les représentants du personnel, seront également associés à sa mise en œuvre, qu'il s'agisse du déploiement de parcours de formation sur la thématique de l'égalité ou encore du développement d'actions de communication en interne.

La deuxième action a pour volonté de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les actes de harcèlement et de discrimination. C'est pourquoi des programmes de formation bien particuliers seront construits autour de cette problématique, notamment en lien avec le Centre national de la Fonction publique territoriale, à destination des agents, de l'encadrement, mais également des élus. Dans le même temps, des dispositifs de signalement verront le jour, accompagnés de la création d'une cellule de traitement.

Le troisième axe a pour objectif de garantir un égal accès aux emplois et responsabilités professionnelles. Il s'agit d'aller encore plus loin, par exemple en permettant aux femmes de renforcer leur confiance au travail en créant un environnement de travail plus sécurisant et attractif pour tous, ou encore en adoptant une charte du recrutement intégrant en son sein le principe d'une égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Le quatrième axe vise à continuer de travailler sur l'évaluation, la prévention et le traitement des écarts de rémunération. Cela passe par le développement d'indicateurs capables de mesurer les éventuelles disparités salariales ou encore par le renforcement de notre politique en matière de ressources humaines, cela afin de réduire la part des agents à temps non complet, principalement les femmes. »

Enfin, le dernier axe va dans le sens d'une meilleure articulation entre vie personnelle et professionnelle. Une réflexion sera lancée sur l'organisation du temps de travail, le déploiement de nouvelles actions visant à mieux prendre en compte la santé des femmes et à renforcer l'information des agents sur la parentalité.

Je précise que les 16 fiches actions sont jointes aux délibérations. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Je m'en excuse, mais je vais redire ici ce que j'ai exprimé lors du Conseil municipal de La Roche-sur-Yon, puisque le plan d'action est commun.

Ce plan comprend de nombreuses actions intéressantes susceptibles d'améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes au sein des collectivités. Il a été travaillé avec les agents. Nous saluons donc les avancées qu'il peut permettre.

Nous regrettons toutefois, avec mon collègue Guy BATIOT, qui siège aussi, qu'il n'ait pas été présenté, voire travaillé avec le comité de pilotage pour l'égalité femmes-hommes. Au sein de ce dernier, lors de la présentation annuelle du rapport égalité, également présenté en Conseil, une partie porte effectivement sur les ressources humaines. Nous avons régulièrement porté des propositions, qui se retrouvent parfois dans ce plan d'action.

D'autre part, il est bien évident que des marges de progression importantes existent encore dans de nombreux domaines, c'est notamment vrai pour les écarts salariaux. Dans le dernier rapport, les chiffres manquaient sur les comparaisons salariales. Nous les avons demandés, mais nous ne les avons pas obtenus. L'avant-dernier rapport mentionnait un différentiel de salaire de plus de 8,1 %, et pour les agents de catégorie A, il atteignait 22 %.

Des marges de progression existent également sur les questions de violences sexistes et sexuelles. Au sein du comité de pilotage femmes-hommes comme au sein de ce Conseil, nous avons souligné la nécessité d'avoir des référents formés, qualifiés spécifiquement pour recueillir la parole des victimes. Cela ne pouvait pas être le DRH ou le médecin du travail. Il est question dans le plan d'action de cellules avec des référents formés, cela va dans le bon sens.

Enfin, la question de la santé des femmes apparaît très clairement comme un sujet majeur pour la Collectivité. Il suffit de voir la répartition des jours d'arrêt pour accident du travail, qui concernent les femmes à 77 %.

Nous espérons ainsi pouvoir suivre régulièrement, au sein du comité de pilotage – lequel devra survenir plus d'une fois par an –, l'avancée de ces actions, mais aussi voir plus clairement quel sera le montant du budget dédié à ces actions, puisqu'il ne figure pas dans les éléments présentés ce soir, étant seulement évoqué.

Je vous remercie. »

**Sylvie DURAND** : « Concernant l'axe 2 sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, nous présentons dès demain en F3SCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité de Conditions de Travail) une procédure de signalement, donc cela va dans le bon sens, cela avance.

S'agissant des rémunérations, une directive européenne est parue en 2023. Les syndicats nationaux se sont réunis le 10 juin en ce sens. Une transposition doit se faire et un nouveau texte devrait paraître, sans doute avec de nouvelles orientations sur les rémunérations. »

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

### **11. Modification du régime indemnitaire et exonérations**

**Jacky GODARD** : Il est demandé au Conseil de régulariser, au titre des années 2023 et 2024, le régime indemnitaire des agents ayant quitté la Collectivité.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

### **12. Mise à disposition d'un agent auprès de la SPL Destination La Roche-sur-Yon**

Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Yannick David, Monsieur Thierry Ganachaud, Monsieur Manuel Guibert, Monsieur Christophe Hermouet, Madame Angie Leboeuf, Monsieur Maximilien Schnel, Madame Michelle Grellier, Madame Christine Rampillon, Monsieur Pascal Thibault, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Philippe Porté.

**Jacky GODARD** : Il est demandé au Conseil de valider la convention permettant d'assurer la mise à disposition d'un agent de La Roche-sur-Yon Agglomération auprès de la SPL Destination La Roche-sur-Yon.

**Question adoptée à l'unanimité par 25 voix pour.**

**4 abstentions** : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire.

**Ne prennent pas part au vote** : Monsieur Yannick David, Monsieur Thierry Ganachaud, Monsieur Manuel Guibert, Monsieur Christophe Hermouet, Madame Angie Leboeuf, Monsieur Maximilien Schnel, Madame Michelle Grellier, Madame Christine Rampillon, Monsieur Pascal Thibault, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Philippe Porté.

Retour en salle du Conseil : Monsieur Yannick David, Monsieur Thierry Ganachaud, Monsieur Manuel Guibert, Monsieur Christophe Hermouet, Madame Angie Leboeuf, Monsieur Maximilien Schnel, Madame Michelle Grellier, Madame Christine Rampillon, Monsieur Pascal Thibault, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Philippe Porté.

### **13. État des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux - Année 2024**

**Anne AUBIN-SICARD** : Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2024.

**Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation.**

### **14. Commission consultative des services publics locaux - Règlement intérieur**

**Manuel GUIBERT** : Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le règlement intérieur de la CCSPL.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

### **15. Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal - Organisation d'un débat sur le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

**Thierry GANACHAUD** : « Il s'agit ici de lancer un débat sur le projet d'aménagement et de développement durables. En introduction, je tiens déjà à remercier l'ensemble des membres de la commission pour leur présence assidue depuis un an sur le PADD présenté au débat, avec un an de réunions mensuelles. La méthode de travail retenue nous a également permis de faire, pour chaque thématique abordée, un retour dans nos communes et de mettre à contribution les élus de nos collectivités dans ce projet.

Nos travaux continuent avec le même rythme pour la partie réglementaire du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), qui se terminera en 2027.

Je remercie également aux collègues maires pour votre participation active aux discussions nécessaires, qui dureront aussi jusqu'à fin 2027, en Conférence des Maires ou en Bureau.

Nous pouvons retenir de cette première partie et première expérience une réelle implication dans ce projet au service du développement de notre territoire. C'est quelque chose qui est assez remarquable. C'est également un travail transversal intercommissions – je remercie en ce sens les Présidents et les commissions –, mais aussi technique entre les différentes directions de l'Agglomération, que ce soit l'Éco, l'Habitat, l'Assainissement, l'Aménagement, ainsi que les services de nos communes, puisque nos DGS (Directeurs Généraux des Services) étaient associés à l'ensemble des travaux, ainsi que les services de planification qui portent ce travail.

Je voudrais particulièrement saluer et remercier pour le travail réalisé Messieurs Gilbert OLIER et Yoann RAINEAU, mais aussi l'équipe qui est au cœur de nos travaux, à savoir Mesdames Marion ROBLES, Nathalie MONTJARET et Alicia DALLET, qui sont au service permanent de ce PLUi.

Enfin, un grand merci à Pierre LEFEBVRE et Laurent FAVREAU pour leur participation active aux travaux préparatoires de nos réunions de commissions. Il nous faut des candides, donc cela nous permettait de faire ce point.

*(Rires)*

Pour mémoire, sachez que le projet initial a débuté il y a plus d'un an. C'est en juin 2025 que le PADD devait donc être présenté à ce Conseil d'Agglomération. C'est le cas, nous n'avons pas dérivé d'un pouième sur ce plan.

Merci, Monsieur le Président, pour votre soutien et votre contribution à maintenir ce cap. C'est un point clé dans ce projet, qu'il faut mener sur plusieurs années.

Je vais maintenant vous présenter un certain nombre de points clés. Vous avez tous reçu ce projet d'aménagement et de développement durables, mais je vais vous faire part de certaines informations particulières le concernant.

Le PADD est débattu aujourd'hui en Conseil d'Agglomération avec un arrêt de projet prévu au Conseil d'Agglomération fin 2026, puis une consultation et une enquête publique au premier semestre 2027, et une approbation prévue en Conseil d'Agglomération fin 2027. La particularité est que des élections municipales ont lieu en mars 2026, comme tout le monde le sait, donc il faudra acculturer nos nouveaux élus. Il y aura donc une petite pause dans les travaux réglementaires afin de nous permettre d'accueillir et de former à cette réglementation les futurs élus qui auront choisi l'aménagement du territoire et l'urbanisme, ce que je leur conseille vivement, parce que c'est très intéressant pour l'avenir de notre territoire.

Le projet d'aménagement et de développement durables est un document central du PLUi. Il traduit notre stratégie d'aménagement et est issu des enjeux du diagnostic. Il présente les orientations et les objectifs du territoire pour les dix années à venir : 2026-2036, avec un PLU voté fin 2027, donc 2027-2037.

Le Code de l'Urbanisme impose la tenue d'un débat sur les orientations générales de ce projet au sein de l'organe délibérant de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) au plus tard deux mois avant l'arrêt de projet du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Compte tenu des élections, il est impératif que nous puissions en discuter aujourd'hui.

Les scénarios de développement du PLUi 2026-2036, qui sont nos objectifs, portent notamment sur une démographie de +12 000 nouveaux habitants, soit 1,1 % par an. Je vous rappelle que dans le cadrage du PLH (Plan Local de l'Habitat), nous avons fixé ce point à 1,35 % par an. Il s'agit également de produire 1 300 logements, dont 7 000 pour l'accueil de nouveaux habitants et 2 300 pour le point de stabilité. En effet, la décomposition des ménages nous oblige à produire plus de 260 logements par an à population constante sur notre territoire. Pour mémoire, le cadrage PLH est à +927 logements par an.

Une baisse de la consommation foncière doit être inscrite dans l'objectif de la loi Climat et Résilience, soit -50 % en vue du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) par rapport à la période 2011-2021. Le cadrage du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), qui est au-dessus du PLUi, avait déjà intégré les -50 %.

Ce projet se décline en trois axes majeurs :

- Axe 1 : Un projet solidaire et responsable engagé dans la transition écologique et la nécessaire adaptation au changement climatique pour un territoire plus résilient ;
- Axe 2 : Une attractivité liée au dynamisme démographique et économique, à l'accessibilité et à la ruralité de notre territoire ;
- Axe 3 : Un cadre de vie agréable pour un territoire soucieux du bien-être de tous ses habitants.

Tout cela est issu de quelque chose de particulier que nous avons voté en 2024, qui est le projet de territoire sur notre stratégie politique de développement jusqu'en 2030. Cette déclinaison de nos ambitions politiques se retrouvera donc également dans la déclinaison de ces axes particuliers.

Nous avons eu un retour des communes sur le projet – un certain nombre d'acteurs ont été consultés – que nous allons détailler, sachant que les principales observations émises par les communes sur le document que vous avez reçu ont fait l'objet d'un retour en vue d'un débat aujourd'hui.

Les remarques sont les suivantes :

- Autoriser l'implantation des distributeurs automatiques dans les cœurs commerciaux des ZAE (Zones d'Activité Économique) communautaires ;
- Viser un objectif de production de 1 000 logements par an au lieu de 927 logements par an projetés (en lien avec le PLH) ;
- Ajouter des opérations de requalification communale telles que Saint-André d'Ornay ou le bourg de Nesmy ;
- Intégrer l'utilisation potentielle des carrières pour la défense incendie ;
- Nuancer le volet santé par rapport au télétravail, avec une vigilance sur les bienfaits de la fibre optique et la 5G au regard des réticences liées à l'implantation des antennes ;
- Au-delà du maintien de villages constructibles, quel avenir pour les dents creuses non exploitées par l'agriculture dans les hameaux et écarts ruraux classés en zone A ?

Ce dernier point est une vraie question de fond, puisque le législateur ne s'est pas prononcé sur ce point.

Je remercie les maires qui ont fait ces retours, parce que ce n'était pas évident de retravailler tous ces sujets.

Dans ce cadre, nous avons un bilan des consultations obligatoires avant le débat du PADD, avec notamment les observations des PPA (Personnes Publiques Associées), dont le résumé est le suivant :

- Un projet bien structuré, avec une lecture et une compréhension facilitée par les introductions de chaque axe – il s'agit de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ;
- Des précisions à apporter sur la période d'application du PLU 2036, notamment au regard de la réduction de la consommation d'espace ;
- Des demandes de reformulation ou de précision pour une meilleure compréhension des objectifs ;
- Une réticence de la Chambre d'Agriculture sur la préservation des haies au regard des exigences de la PAC (Politique Agricole Commune) et sur la préservation de la trame verte et bleue au regard de l'activité agricole ;
- Le souhait de la Chambre des Métiers d'avoir davantage de mixité fonctionnelle, indiquant ne pas adhérer à la volonté de l'Agglomération de limiter les installations commerciales et artisanales à certaines zones au regard des difficultés liées à la recherche de locaux, mais également au manque d'équipements ou de services de proximité dans certains secteurs éloignés des centres-bourgs, tout comme pour les implantations de distributeurs automatiques, qui peuvent apporter un service en zone non équipée ;
- Une demande de ne pas spécialiser les ZAE, mais plutôt de les caractériser en allant vers la mixité fonctionnelle ;

- Le souhait du Département de la Vendée de renforcer l'aspect lié à la préservation de la biodiversité, cela dans le cadre des projets des centrales photovoltaïques au sol et du développement des carrières.

Nous avons également consulté le Conseil de Développement pour recueillir son avis. Il est consulté conformément à l'article L.5211-10-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), pour un avis qui est consultatif. En voici un petit résumé.

- Le Conseil de Développement adhère aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable, notamment le virage environnemental avec des objectifs comme la densification, la réduction de la consommation foncière, la protection du patrimoine et la requalification de l'existant.
- Le lien avec le projet de territoire doit être mieux démontré.
- Les orientations et les objectifs restent trop généraux, manquant de réponses concrètes et de spécificités territoriales propres à l'Agglomération de La Roche-sur-Yon.
- La dimension environnementale est intégrée de façon transversale, ce qui peut la diluer. Il est nécessaire de clarifier cette structuration en préambule.
- La question de l'identité communale et aggro-yonnaise reste un enjeu important.
- Le développement doit être coordonné, raisonné et sobre, avec une vision globale.
- L'acceptation par la population est cruciale pour la mise en œuvre en transformant les contraintes en opportunités avec l'humain et le vivre-ensemble au centre.
- L'importance donnée aux commerces, services de proximité et artisanat comme facteur clé du bien-vivre et de l'identité locale.
- La nécessité d'inscrire les orientations dans un territoire à dominante rurale avec une identité forte, protégée notamment au niveau paysager.
- Le souhait d'un développement qualitatif et esthétique, évitant une urbanisation excessive ou mal traitée.
- Les orientations doivent se traduire en règles claires et cohérentes dans le PLUi avec un suivi juridique et politique par les élus locaux.
- L'importance d'une concertation citoyenne adaptée pour expliquer ces orientations et ces règles.
- La nécessité d'un suivi ultérieur avec des outils et indicateurs, notamment pour la performance environnementale.
- La volonté d'inscrire ces objectifs dans une démarche intergénérationnelle en accélérant leur mise en œuvre avant 2050.

Je vous ai fait lecture des personnes et publics que nous avons consultés, mais nous avons également regardé comment intégrer un certain nombre de ces points dans notre PADD. Sachez qu'en sus de ces consultations, nous avons réalisé trois réunions publiques dans les 15 derniers jours : La Roche-sur-Yon, Aubigny-Les Clouzeaux et La Chaize-le-Vicomte. Nous y avons rencontré un succès mitigé : nous avons présenté le diagnostic du territoire et y étaient respectivement présentes huit, sept et 16 personnes, pour vous donner l'ordre de grandeur de l'intérêt de nos concitoyens. Néanmoins, il ne s'agit que du premier point. Dans le projet que nous menons, un certain nombre de consultations de nos concitoyens sont prévues afin de permettre ce débat. C'est le premier pas, donc un petit pas. Il faudra réussir à faire en sorte que tout un chacun s'approprie ce projet de PLUi.

En ce qui concerne les adaptations proposées, nous avons rappelé ce que nous avait demandé le Conseil de Développement, à savoir un complément apporté en préambule pour mieux démontrer le lien du projet avec le projet de territoire, mais également expliquer la construction du projet d'aménagement et de développement durables en exposant les clés de lecture. Nous avons donc apporté ces modifications.

Sur l'axe du développement urbain maîtrisé, nous avons supprimé l'indice d'optimisation du SCoT, car portant sur l'ensemble du territoire Pays Yon et Vie. Il est vrai que le SCoT porte sur deux territoires, mais ce qui nous concerne, c'est bien La Roche-sur-Yon Agglomération. Nous avons donc fait cette modification. Nous avons également reformulé un objectif pour mieux démontrer la volonté de privilégier le développement urbain de l'Agglomération en enveloppe urbaine, ainsi que les modalités alternatives à la voiture et non uniquement les mobilités douces.

Sur cet axe, nous avons encore fait les modifications suivantes :

- Ajout des opérations de requalification de Saint-André d'Ornay et du bourg de Nesmy dans les exemples cités ;
- Intégration d'un objectif de réduction de la consommation foncière à l'échelle du PLUi ;
- Précision apportée sur les critères de choix et de délimitation des périmètres des villages constructibles.

#### Axe 1, Transition énergétique et écologique

- Renforcement du volet sobriété énergétique des bâtiments ;
- Ajout du réseau de chaleur dans cette orientation ;
- Intégration de l'enjeu de préservation de la biodiversité dans la réflexion et sur l'implantation des centres photovoltaïques au sol.

#### Axe 2, Développement économique et commercial

- Ajout d'une mention sur la préservation de la nature dans les zones d'activité économique ;
- Affirmation de la volonté de rapprocher l'habitant de l'emploi et des services et d'ouvrir les quartiers et zones à des fonctions et activités variées ;
- Remplacement de l'expression « cœur de ville » par « centralité », vocabulaire spécifique ;
- Reformulation du point concernant les implantations commerciales et les distributeurs pour une meilleure compréhension de tous

#### Axe 2, Activité agricole

- Inscription de la préservation du foncier agricole, l'objectif du SCoT étant de maintenir 90 % des espaces naturels et forestiers sur le Pays Yon et Vie, tout comme du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial).

#### Axe 2, Multimodalité et déplacements

- Mention du déploiement de l'offre de transports alternative à la voiture sur les différents pôles d'échanges multimodaux du territoire, notamment sur l'offre et le potentiel ferroviaire inscrit dans le SCoT ;
- Point de vigilance par rapport à la cohabitation des usages sur les chemins ruraux entre les exploitants agricoles les utilisant pour leur activité et les promeneurs.

#### Axe 3, Maintien du cadre de vie

- Affirmation de la nécessité de protéger le foncier agricole ;
- Préservation des lisières entre les zones urbaines et les zones agricoles et des coupures vertes ;
- Ajout de la référence au schéma régional des Carrières, qui n'avait pas été mise initialement ;
- Ajout dans les potentiels d'utilisation des carrières de la production d'EnR (Énergies Renouvelables) et de la défense incendie, intégration de la préservation de la biodiversité.

Dans l'axe 3, sur la contribution au bien-être, même si l'amélioration du bien-être figure dans le titre de cette orientation, les bienfaits des objectifs fixés sur la santé et le bien-être des Agglo-Yonnais ont été explicités plus clairement.

Voilà, mes chers collègues, ce que nous avons fait. Nous avons intégré un certain nombre de points suite aux remarques qui nous ont été apportées.

Monsieur le Président, nous pouvons maintenant ouvrir le débat. »

**Guy BATIOU** : « Je ne sais pas comment nous pourrions faire rapidement un débat sur un tel sujet, puisqu'il faut quasiment une vie à s'en occuper – il n'y a pas que la mienne, les vôtres aussi, ce n'est pas le souci.

Il s'agit d'un plan très engageant et nous ne pouvons que partager les enjeux définis. Je ne vais pas tous les rappeler, mais comme souvent, c'est dans la mise en œuvre que des questions se poseront.

Vous l'avez souligné, Monsieur GANACHAUD, il y a eu beaucoup de réunions, beaucoup de travail, donc je voudrais particulièrement remercier les services, qui ont fait un boulot « de fou ». Déjà, lire, c'est long, donc j'imagine que le faire... Je tiens à le souligner, parce qu'il y a eu beaucoup de dialogue dans

cette commission, ce que nous réclamons depuis toujours. En l'occurrence, il a été fructueux. Évidemment, nous ne serons pas d'accord sur tout, mais nous avons au moins partagé les mêmes choses. Je l'ai dit en public, je le redis ici : partager les mêmes choses, c'est l'essentiel. Au moins, nous savons sur quoi nous ne sommes pas d'accord après. C'est fondamental dans un dialogue politique. Voilà pour mon petit moment philosophique.

Je crois que le PADD n'a pas seulement vocation à tracer des lignes, c'est aussi la définition d'orientations sur des points extrêmement précis. Nous avons par exemple abordé des sujets très pointus comme la préservation de certaines fontaines. Cela nous entraîne dans des choses qui peuvent paraître anodines, mais qui sont essentielles pour le cadre de vie des habitants et que nous avons tendance à oublier.

S'agissant de nos grandes interrogations, je vous renvoie à ce que nous avons pu dire dans le rapport sur le développement durable ou lors des points PCAET ou SCoT, donc je ferai simplement quelques petites remarques.

Nous avons abordé beaucoup de sujets en commission et il était intéressant de voir qu'il y avait des interrogations communes sur l'utilisation du foncier, sur la préservation de certains espaces ruraux, sur la préservation des villages, mais aussi sur la façon dont nous pouvons densifier certaines zones. Cela entraîne des débats sur les surfaces à préserver, etc. Tout cela est donc extrêmement riche et va nous occuper dans les années à venir.

Néanmoins, lorsque nous entendons ici ou là des remises en cause du ZAN, nous pouvons nous interroger sur la pérennité de certaines orientations, même si elles sont partagées ici. Seront-elles suffisamment contraignantes ? Il faut vraiment garder la trajectoire définie par le ZAN sous peine de retarder encore et durablement la préservation du territoire. Nous sommes tous concernés : agriculteurs, habitants, touristes, etc. Il faut impérativement garder cette trajectoire. C'est exigeant, je sais que les maires ne sont pas contents parce qu'ils ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent, mais il faut vraiment essayer de garder cette trajectoire pour l'avenir de nos enfants. J'y tiens vraiment beaucoup.

Nous l'avons connu avec la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), puisque, pour cause de retard de certaines collectivités, nous avons pris du retard sur les logements. Nous en sommes encore à courir après aujourd'hui.

Ensuite, j'aurais aimé une petite référence au bio comme acteur de la résilience des sols dans ce qui est proposé. Le bio souffre énormément, nous avons des demandes par rapport à la restauration collective. Dans ce que j'ai lu, j'aurais aimé que l'on insiste davantage, de même que je n'ai pas aimé la remise en cause des trames vertes et bleues par la Chambre d'Agriculture. Cela ne me plaît vraiment pas. Nous nous sommes trop battus pour les avoir pour qu'elles soient remises en cause maintenant.

Par contre, et en l'occurrence peut-être à contre-emploi, je n'aime pas non plus l'interdiction totale du photovoltaïque. À un moment ou à un autre, il faudra bien que nous nous posions la question : d'où vient notre énergie ? C'est un écolo qui dit cela, mais l'interdiction de photovoltaïque sur des terres... Attention, soyons prudents. On a mis des pylônes sur les terres pour desservir l'électricité, je ne reviendrai pas là-dessus, nous le faisons pour les éoliennes. Je dis simplement que même si c'est à contre-emploi, attention aux interdictions totales ou à refuser *a priori*, alors que nous aurons besoin de sources d'énergie de ce type. C'est juste un point de vigilance.

Ensuite, mais c'est ici d'ordre plus général, il est dit dans ce projet que nous devons conditionner l'ouverture à l'urbanisation aux capacités d'accueil du territoire. Ce ne sont pas des capacités d'accueil en matière de logement, mais d'eau potable, d'assainissement, de surface disponible, etc. Or, le rapport évoque dans le même temps le dynamisme démographique et économique. À travers ces deux exemples, nous voyons toute l'urgence de bien mesurer les enjeux et de s'astreindre à l'effort nécessaire du ZAN, dont je parlais précédemment, mais pour le reste aussi.

Rien que dans la presse d'aujourd'hui, des articles corroborent cette interrogation de manière frappante. L'un porte sur les graves tensions sur l'eau en 2025. Dans ce rapport, il y est fait référence à plusieurs reprises – nous avons parlé de la STEP (Station d'Épuration des Eaux Usées) tout à l'heure –, et dans cet article, le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan indique que seul un scénario de rupture permettra de limiter la dégradation de la ressource en eau. Il parle bien de « scénario de rupture ». Nous

voyons bien qu'il s'agit de l'avenir même du territoire, donc je ne sais pas si on a bien pris la mesure de ce que dit le Haut-Commissariat. C'est évoqué dans le PADD, mais je ne sais plus qui faisait la remarque – peut-être le Conseil de Développement – qu'il y a peut-être besoin de points plus précis. Si le Haut-Commissariat parle de « point de rupture », c'est que nous sommes sur une urgence. Bref, je ne vais pas vous raconter ce qu'il se passe actuellement au niveau du climat et des intempéries, nous le voyons bien.

Un deuxième article de presse précise, à partir du rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), que dix indicateurs clés sont aujourd'hui dans le rouge, et parmi ceux-ci : température, dégradation des sols, émissions de gaz à effet de serre. Là encore, je pense qu'il faudra aller vers des choses un peu plus contraignantes.

Enfin, et je reviens ici sur ce que je disais tout à l'heure sur la STEP, vous avez sûrement vu ce qu'il se passe pour le cadmium. Les seuls qui en profitent sont ceux qui l'importent, mais en sont victimes les agriculteurs, les consommateurs, les sols, tout ce que vous pouvez imaginer. Il faut vraiment tordre le cou aux profiteurs et penser à nous protéger avant tout. C'est un exemple parmi d'autres, mais il va bientôt falloir traiter le cadmium dans la STEP, ainsi que plusieurs dizaines de choses comme cela qui vont sortir en cadence. L'intérêt est vraiment de bien y réfléchir et d'être peut-être plus contraignant sur certains sujets extrêmement précis.

Le dernier petit point, c'est que je regrette de trouver dans le rapport la phrase suivante : « Chaque commune membre de l'Agglomération aura l'opportunité de débattre du document au sein de son Conseil municipal si elle le souhaite ». J'espère m'être bien fait comprendre : ce sujet est primordial pour l'avenir. J'ai participé au maximum de commissions, c'est absolument passionnant et indispensable d'avoir connaissance de cela. Je crois donc que ceci nécessitait à *minima* que chaque commune puisse en débattre et que nous le retrouvions dans ses débats de Conseil municipal, parce que c'est un enjeu absolument majeur pour l'avenir. J'invite donc tous les maires et conseillers ici présents à demander un débat dans leurs communes, ne serait-ce que pour que les quelques habitants qui écoutent puissent avoir entendu cela et pris conscience des enjeux que nous aurons à gérer dans les années à venir.

Merci de m'avoir écouté. »

**Laurent FAVREAU** : « J'étais un peu au cœur, avec Thierry, Pierre et l'ensemble des services, à travailler ce sujet et essayer de préparer les réunions qui ont été organisées dans les différentes communes, et ce à de nombreuses reprises. Nous nous sommes effectivement arrachés pas mal de cheveux. Il nous en reste encore un peu, donc ce n'est pas mal, mais il est vrai que décliner cela à travers les axes qui nous sont présentés aujourd'hui n'est pas évident. Ce n'est pas une gymnastique que nous, élus, avons encore, puisque nous étions plutôt sur nos PLU, donc sur des outils en extrême proximité. Ainsi, engager l'ensemble des élus, l'ensemble de la population aggro-yonnaise n'était pas forcément évident. Cependant, je pense que la concertation et l'échange ont eu lieu. Cela a abouti à de nombreuses discussions en retour : des différents ateliers pour adapter et faire évoluer ce que nous pouvions imaginer dans les différents axes.

Nous avons pu constater qu'au niveau des avis des PPA, certes, il y en a eu, mais ce n'était pas non plus des choses à renverser la table. Il s'agissait d'éléments concrets. Comme tu l'as souligné, Thierry, nous avons toujours un peu de mal à appréhender la DDTM, ne sachant pas comment nous allons être « mangés », mais en l'occurrence, elle a plutôt bien adhéré au projet, ce qui était plutôt satisfaisant. Par la suite, les différentes consultations qui ont pu avoir lieu, ne serait-ce que par le Conseil de Développement et les autres organismes, ont permis de modifier un certain nombre d'éléments, que tu as également présentés, Thierry, ce qui était plutôt intéressant.

Je partage l'avis sur un certain nombre d'éléments, notamment la gestion du foncier. Je pense que c'est une vraie question, je crois que nous en sommes tous bien conscients. Des efforts ont déjà été demandés, puisque la période de référence va de 2011 à 2021 et que nous sommes en 2025. Des choses ont déjà été entamées, il va falloir en mettre d'autres en place pour accélérer, mais que ce soit au niveau économique ou de l'habitat, je pense que les différents programmes proposés par les élus tiennent compte des montées en densité. Nous avons vu plusieurs communes dans lesquelles les projets étaient plutôt à 20 logements par hectare, mais arrivent aujourd'hui très nettement à 30 ou

35 logements par hectare. Cela signifie qu'il y a des prises en compte assez fortes de cette demande dans le sens de la préservation du territoire.

Nous avons également la problématique de la faisabilité économique de certaines opérations. En effet, si nous voyons bien qu'une acquisition-démolition pour de la reconstruction est très compliquée, ce n'est pas pour autant que nous baissions les bras. Nous demandons évidemment l'accompagnement au plus haut niveau pour réussir à faire ces logements. Nous n'avons pas dit que nous ne voulions pas en faire, au contraire, cela fait partie du dynamisme de nos communes d'accueillir de la population pour qu'elle vienne « alimenter » nos associations, nos écoles, le dynamisme local que nous demandons tous, mais il s'agit aussi d'accompagner nos entreprises pour trouver des salariés. J'étais avec une entreprise la semaine dernière qui me disait que la problématique du recrutement portait sur le logement. Nous le savons, nous y participons, nous faisons le maximum, mais dans un contexte un peu particulier. C'est quelque chose sur lequel nous allons continuer à travailler, et il me semble que le PADD, en tout cas tel qu'il a été présenté ici, y répond.

Je vais tout de même répondre par rapport au bio, même si ce n'est pas une réponse. Nous avons aussi d'autres politiques à l'Agglomération que nous accompagnons – je parle évidemment du PAT (Projet Alimentaire de Territoire). Il faut donc regarder cela d'une manière plus globale. Nous avons un PADD, mais nous avons également des politiques sectorielles qui viennent contribuer à ce PADD. Aussi, à travers le PAT, nous avons affiché un certain nombre d'ambitions, notamment avec le GAB (Groupement d'Agriculture Bio), donc tout un ensemble de déclinaisons que nous allons continuer à travailler dans les années qui viennent, qui sont en tout cas inscrites à travers ce plan.

Je ne vais pas rentrer dans le débat du photovoltaïque et de l'éolien, mais trop de photovoltaïque au sol ne viendra-t-il pas contribuer au développement du bio ? Je ne sais pas, je mets cela dans le débat. Toutefois, ne rentrons pas sur ce sujet, Guy, sans quoi nous allons y passer plus de quatre heures et je ne suis pas certain que nous serons d'accord à la fin. Ceci étant dit, nous avons le droit de ne pas être d'accord, comme tu l'as dit.

En ce qui concerne la ressource en eau, l'Agglomération s'inscrit dans une politique peut être départementale, régionale, nationale, dont je suis évidemment acteur avec mes collègues du Conseil départemental sur un plan Eau, qui devrait sortir au dernier trimestre de l'année 2025. La question des carrières, la question du stockage, la question de la qualité de l'eau, la question de la sobriété en eau, tout cela est pris en compte. Là aussi, c'est la complémentarité des politiques territoriales qui fera que tout cela apportera des moyens, des capacités aux territoires de l'Agglomération de s'appuyer sur les autres acteurs qui sont en responsabilité. Évidemment, nous pensons à nos collectivités, Agglomération, Département, mais nous avons tout de même un acteur principal, qui s'appelle Vendée Eau, qui traite de ce sujet. Tout cela fera qu'ensemble, nous aurons à travailler ces choses-là.

S'agissant du débat en commune, j'y suis également extrêmement favorable, cela ne me pose pas de souci particulier. Je pense que tous les élus ont participé à ces travaux. Je ne vais évidemment pas engager la parole des autres maires, mais en ce qui me concerne, cela ne me dérangera surtout pas, au contraire, parce que je pense que c'est un document d'avenir, un document que nous devons partager, une politique d'Agglomération que nous souhaitons porter à travers ce PADD.

Je retiendrai simplement que la force du collectif a réussi à proposer quelque chose d'ambitieux, mais c'est tout de même notre responsabilité pour les dix ans qui viennent, même si je ne suis pas certain que dix ans soit la bonne échelle. Lorsque j'étais responsable de la commission Transport, nous avons travaillé sur des changements de mentalités. C'est vrai pour le transport, c'est vrai sur l'ensemble de ces politiques. Pour ma part, je suis plutôt assez à l'aise pour défendre ce qui a été inscrit dans ce projet de PADD. Je serai évidemment tout à fait apte à le présenter à ma Commune, mais pas seulement, également à tous ceux qui voudront bien l'entendre, et à le décliner aussi dans les autres politiques territoriales. »

**Pierre LEFEBVRE** : « Je reprends au bond ce que tu as dit, Laurent. Cela sera important pour le programme local d'habitat, puisque nous ne pouvons plus travailler en extension. Je pense en particulier au logement social, aux communes SRU, parce qu'elles vont être obligées de construire la Ville dans la Ville, ce qui coûte très cher, et elles auront moins de logements. Il faut donc être attentif et trouver les mécanismes permettant d'aider les communes SRU qui devront travailler la Ville dans la Ville. »

**David BÉLY** : « Mon intervention sera moins longue, parce que je me retrouve dans beaucoup de choses dites par Thierry, Guy et Laurent, notamment sur la qualité du travail réalisé par les services et l'engagement des élus. C'est essentiel pour notre territoire, mais également pour l'harmonie entre nos communes, parce que l'objectif de ce document est aussi que nous ayons les mêmes politiques dans les 13 communes de l'Agglomération. C'est important, même si ce n'est pas forcément facile, parce que les réalités des uns ne sont pas celles des autres.

Je prendrai juste un exemple sur l'implantation des commerces de bouche dans les zones d'activité. Personnellement, j'y suis opposé, au regard de ce qui se vit dans des communes comme La Ferrière, mais je comprends que la question se pose différemment pour des communes comme La Roche-sur-Yon. Je ne sais pas s'il est possible de nuancer un peu les décisions au sein du PADD, parce que je crois que nous devons aussi tenir compte des spécificités de chaque commune, même si ce n'est pas facile dans un tel document.

Pour moi, ce dernier est très bien : il est qualitatif, il tente de répondre à la possible équation de construire de plus en plus de logements, comme le disait Pierre, en consommant de moins en moins d'espace. Sur le principe, nous sommes tous d'accord : concrètement, nous sommes tous confrontés à des impossibilités, auxquelles le document tente de répondre. J'ai aussi beaucoup apprécié les préoccupations environnementales dont a parlé Guy.

C'est donc un document qui est pour moi vraiment qualitatif et que je suis tout à fait prêt à présenter et débattre en Conseil municipal, parce que je crois que c'est essentiel. »

**Thierry GANACHAUD** : « Après le PADD, l'étape suivante est celle du PLUi. Je voudrais simplement dire que le PLUi n'est pas qu'un règlement, il porte également les aménagements futurs de tout un chacun. Il est très important que vous sachiez que tout va se décliner, notamment *via* les orientations d'aménagement et de programmation. C'est quelque chose de très important pour notre territoire et l'ensemble de notre territoire.

Je vous remercie pour vos échanges. Merci, Guy, merci, Pierre, merci, David, et merci, Laurent. Je pense qu'il est important que nous nous disions ce genre de choses. C'est un document clé et un point central de notre projet, donc merci pour vos interventions respectives. »

**Luc BOUARD** : « Merci à vous. C'est un document qui ne fait pas forcément totalement l'unanimité, mais qui fait en tout cas l'unanimité sur la méthode de travail.

En ce qui concerne tes propos, David, je suis pour ma part totalement opposé aux commerces de bouche dans les zones économiques, parce que ce sont des prétextes à d'autres activités. C'est un sujet que nous avons abordé et qui, pour moi, manque de clarté dans ce rapport. Je l'ai déjà dit, j'aurais aimé que ce soit affirmé de façon beaucoup plus vive.

Par ailleurs, ce n'est pas le lieu, mais je tiens à ce que nous accordions une attention tout à fait particulière dans le PLUi aux parcelles situées dans des zones déjà construites et qui sont considérées comme non constructibles, qui sont des parcelles qui font quelquefois 800 m<sup>2</sup> ou 1 000 m<sup>2</sup>, qui sont inexploitable, qui ne sont que de futures zones de friche et qui devront être entretenues par la Collectivité. Je tiens à ce que nous y revenions. Nous en avons quelques-unes sur La Roche-sur-Yon – pas beaucoup, mais je suis sûr qu'il y en a une vingtaine –, qui sont autant de zones qui ne correspondent à rien au niveau du ZAN. C'est l'orthodoxie préfectorale qui fait que nous ne pouvons pas toujours y toucher et je trouve cela très regrettable. L'idée est que nous puissions densifier les zones déjà construites, y compris lorsque nous avons une parcelle au milieu d'autres et qui ne servira jamais à rien. Si nous voulons sacraliser les zones agricoles et ne pas y toucher, il faut que nous soyons en capacité d'utiliser les autres. C'est une discussion que nous avons déjà eue et que nous reprendrons dans la phase du PLUi, parce que c'est un moyen de préserver le reste. »

**Guy BATIOU** : « Nous avons eu une discussion très intéressante sur ce sujet lors de l'atelier du SCoT. C'est évidemment compliqué et il faut évidemment dialoguer là-dessus. »

**Luc BOUARD** : « Il faut les prendre une par une. »

**Guy BATIOT** : « Je suis entièrement d'accord. C'est comme pour le photovoltaïque, il ne s'agit pas d'une interaction pure et simple, il est évident que des parcelles sont complètement enclavées et qu'il faut regarder ce qu'il s'y passe. »

**Laurent FAVREAU** : « Pour exemple, sur ma Commune, lorsque nous avons fait le PLU, 167 constructions possibles ont été acceptées par la profession agricole. Le seul refus, c'était l'État, alors que tout le monde était d'accord pour le faire. »

**Guy BATIOT** : « Encore une fois, nous ne sommes pas bornés là-dessus, c'est juste qu'il faut dialoguer, et s'il y en a deux ou trois sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord, nous verrons. »

**Luc BOUARD** : « Je vous remercie pour la qualité des débats. »

**Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation.**

**Le Conseil communautaire approuve l'organisation d'un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils municipaux des communes membres à l'unanimité par 43 voix pour.**

#### **16. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières concernant La Roche-sur-Yon Agglomération en 2024**

**Thierry GANACHAUD** : Le bilan des acquisitions et cessions opérées par les EPCI est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. En conséquence, la liste des acquisitions et des cessions effectuées par La Roche-sur-Yon Agglomération en 2024 a été établie. Il est proposé au Conseil d'approuver le bilan pour 2024.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

#### **17. Droit de préemption urbain - Modification n° 10 des modalités d'application**

**Thierry GANACHAUD** : Par délibération n° 14 du 6 juillet 2021, La Roche-sur-Yon Agglomération est devenue compétente en matière d'élaboration de Plan local d'urbanisme, ce qui a entraîné le transfert de la compétence du droit de préemption urbain. Ce dernier doit être modifié afin d'instaurer un droit de préemption renforcé sur la commune de La Roche-sur-Yon aux îlots bordant la rue Clémenceau en accompagnement de celui du quartier des Halles. Le Conseil communautaire est donc appelé à approuver cette modification.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

#### **18. Convention de délégation de compétence relative à la gestion d'un service public de transport collectif non-urbain**

**Malik ABDALLAH** : Dans le cadre du développement de l'offre de mobilité au sein du bassin « Centre Vendée », une coopération entre la région des Pays de la Loire, La Roche-sur-Yon Agglomération et la Communauté de Communes Vie et Boulogne a été engagée pour améliorer la desserte en transports en commun des zones d'activités économiques interterritoriales.

Depuis janvier 2024, une première convention de délégation de compétence a été signée entre la Région et La Roche-sur-Yon Agglomération, permettant la desserte des zones d'activités des deux territoires via une ligne du réseau Impulsyon.

Afin de prolonger cette dynamique, la Communauté de Communes Vie et Boulogne, en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, prévoit la mise en place d'un service public de transport régulier à titre expérimental à compter de septembre 2025, pour une durée d'un an minimum. Cette expérimentation comprend notamment la desserte d'un arrêt existant dans la zone d'activités de l'Eraudière, située sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération. Une nouvelle convention de délégation de compétence de la région des Pays de la Loire à la Communauté de Communes Vie et

Boulogne, conformément aux articles L.1231-4 du Code des Transports, L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales, doit être signée dans ce cadre.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention précitée.

**Guy BATIO** : « Nous sommes complètement dans le prolongement de ce que nous disions tout à l'heure. Pour travailler aussi sur ce secteur avec une association, c'est important, parce que ces délibérations soulignent la nécessité de regarder au-delà du territoire strict de l'Agglomération les liens qui peuvent exister avec les autres territoires, parce que cela peut aussi être une réponse partielle au logement, mais une réponse tout de même. Nous l'avons vu lorsque nous étions dans la zone industrielle sur la route de Nantes, du côté du Beignon Basset, lorsque nous discutons avec les salariés. C'est particulièrement vraie route de Nantes, mais nous l'avons également sur d'autres axes autour de La Roche-sur-Yon, parce que les zones commerciales se succèdent, les zones industrielles aussi, ainsi que quelques zones résidentielles. Cela avait déjà été abordé fortement dans le SCoT, Monsieur GANACHAUD l'a rappelé tout à l'heure, y compris avec les voies ferroviaires, y compris celle d'Aizenay, qui avait été réévoquée et que nous avons vue arrachée il y a quelques années.

Cela correspond également à un travail effectué par la Communauté de Communes de Vie et Boulogne, mettant en lien les lignes dont Malik ABDALLAH vient de parler et les liaisons cyclables, qui sont parfaitement complémentaires. Encore une fois, cela peut être en partie une solution pour les personnes habitant dans les villages de pouvoir rallier une ligne de bus, parce qu'elles auront un vélo ou autre.

Cette organisation entre territoires sur plusieurs aspects indispensables est donc incontournable si nous voulons éviter de voir – je ne sais pas si vous êtes allés vers Aizenay ou Nantes le matin – les files de voitures à l'entrée. Il faut donc impérativement anticiper dès à présent non pas une catastrophe, même si cela y ressemble tout de même, et je ne parle même pas de la pollution que cela engendre. C'est la raison pour laquelle je souligne l'importance de ce type de délibération et j'encourage vraiment à en signer d'autres, parce que l'avenir de nos entrées de ville passera par là. »

**Malik ABDALLAH** : « Pour compléter, un travail fin est réalisé avec Vie et Boulogne, nous nous voyons régulièrement pour évoquer l'ensemble de nos sujets sur le réseau de bus, mais aussi sur les pistes cyclables, pour qu'il y ait une complémentarité entre nos réseaux. Un travail est effectué dans la zone d'activité Nord, Vie Boulogne et La Roche-sur-Yon Agglomération, avec à terme l'objectif d'un plan de déplacement interentreprises pour la zone et non global sur toute l'Agglomération.

Enfin, nous anticipons un peu, mais dans le plan de mobilité qui sera présenté cette année à l'Agglomération, un axe très fort portera sur la connexion avec les Communautés de Communes. Je remercie d'ailleurs la présence des Communautés de Communes voisines de La Roche-sur-Yon Agglomération qui ont participé à notre plan de mobilité, ce qui nous permettra d'avoir une vision globale sur la mobilité. »

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

### **19. Exonération de la taxe versement mobilité - Addictions France**

**Malik ABDALLAH** : En vertu des dispositions du Code général des Collectivités territoriales, les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social ne sont pas assujetties au versement mobilité. Il appartient à l'autorité organisatrice des transports d'établir la liste des fondations et associations exonérées en application de l'article précité. Il est donc proposé au Conseil d'exonérer « Addictions France dénommée ANPAA » du versement de cette taxe.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

## **20. Attribution de fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux - Commune de Nesmy**

**Malik ABDALLAH** : Dans le cadre de la sécurisation de l'accès de la zone résidentielle de la Vrignaie vers le centre-bourg (jusqu'aux voies ferrées), un cheminement mixte (piéton-cycle) va être aménagé. Le montant total de cette opération s'élève à 92 000 euros T.T.C., il est proposé au Conseil communautaire d'accompagner ce projet par l'attribution du fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux d'un montant de 29 254 euros T.T.C.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

## **21. Gestion des services publics délégués - Examen du rapport 2024 du délégataire après avis de la Commission consultative des services publics locaux - Impulsyon**

**Malik ABDALLAH** : Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport annuel du délégataire du réseau Impuls'Yon pour l'année 2024.

**Guy BATIOU** : « Je ne sais plus si c'était en Conseil ou ici, mais j'étais intervenu pour dire qu'il y avait quelques petits hiatus, en particulier avec des arrêts supprimés ou la fameuse ligne circulaire que j'utilise, sur laquelle cela a été très compliqué. Les gens l'avaient mal perçu. Encore une fois, la CCSPSPL était longue, mais nous avons eu beaucoup de réponses, avec une grande réactivité sur le sujet. Quand je râle, je le dis ; quand on me répond, je le dis aussi. »

**Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation.**

## **22. Gestion des services publics délégués - Examen du rapport 2024 du délégataire après avis de la Commission consultative des services publics locaux - Recyclerie**

**Alexandra GABORIEAU** : Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport annuel du délégataire de la Recyclerie pour l'année 2024.

**Guy BATIOU** : « Je suis évidemment ravi d'avoir ce rapport, mais je voudrais simplement souligner quelque chose. Lorsque nous parlons de recyclerie, il y a effectivement tout ce qui n'est pas jeté – en même temps, c'est aussi effarant de voir tout ce qui est jeté, mais tant qu'à faire, autant en récupérer une partie –, mais ce n'est pas seulement cela. Dans le rapport de la CCSPSPL, ils disaient par exemple qu'ils avaient réussi à passer un contrat avec la CAF, ce qui permet, pour la même somme, d'équiper les gens avec du matériel très performant. Ainsi, ils ont un équipement complet pour la même somme, et ce grâce à une recyclerie. Nous ne sommes donc pas seulement sur la réutilisation, mais aussi sur le volet social. Je voulais le souligner, parce que nous pensons souvent recyclage des déchets, mais cela peut aller bien au-delà.

Par ailleurs, j'ai eu une demande, que je transmets ici, d'une personne qui m'a demandé s'il était possible d'être prévenu lorsqu'un appareil serait disponible. Je ne sais pas si c'est possible ou pas, mais cette demande m'a été faite, je vous la sou mets tel quel. Je n'avais pas de réponse à donner. C'est peut-être compliqué à mettre en place, je ne sais pas. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Pour rebondir sur ce que dit Guy, la Vendée est le seul département de France dans lequel la CAF a noué ce partenariat avec deux recycleries : celle de La Roche-sur-Yon Agglomération et une autre dans l'Ouest Vendée. C'est évidemment un partenariat qui ne demande qu'à être dupliqué dans les autres départements de France. »

**Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation.**

## **23. Convention régissant les relations de la Ville, de l'Agglomération, du CIAS et du CCAS - Avenant n° 1**

**Sophie MONTALÉTANG** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le CIAS est en charge de la compétence « établissements sociaux et médicosociaux ». À distance du transfert, il sera proposé au Conseil d'adapter des points de la convention quadripartite.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

*Présidence de Monsieur FAVREAU.*

#### **24. Compte financier unique 2024 - Budget principal et budgets annexes**

Départ de la salle du Conseil pour les votes suivants : Madame Frédérique Pépin.  
Sort de la salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Luc BOUARD.

**Manuel GUIBERT** : « Nous nous retrouvons comme chaque année pour ce bilan de l'année précédente au niveau financier. Comme habituellement, nous allons vous dérouler le détail de nos différentes sections de fonctionnement et d'investissement, avec un point sur la dette. Cette année, en fin de présentation, nous aurons une nouveauté, à savoir le budget vert, qui est désormais une nouvelle annexe devant figurer au sein du compte financier unique. Je laisserai la parole tout à l'heure à Anne Aubin-Sicard pour vous la présenter.

Avant de démarrer, j'en profite pour remercier l'ensemble des services, notamment la Direction des Finances, pour tout leur travail et leur gestion rigoureuse, qui, vous allez le voir, nous permettent de dégager d'excellents résultats.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, l'évolution sur les trois dernières années, de 2022 à 2024, de nos dépenses et de nos recettes, nous constatons que nos recettes réelles de fonctionnement progressent plus vite et nous permettent ainsi – nous le verrons tout à l'heure dans les ratios financiers – de dégager des épargnes largement satisfaisantes.

Le résultat de clôture de fonctionnement sur l'exercice 2024 est d'un peu plus de 4,5 millions d'euros. Si nous y ajoutons le résultat reporté de l'exercice précédent, qui était de 6,8 millions en 2023, nous arrivons à un résultat de clôture global de fonctionnement de 11 379 593,63 euros.

Détaillons maintenant la section de fonctionnement en commençant par les recettes réelles de fonctionnement. Celles-ci se sont élevées fin 2024 à un peu plus de 80 millions d'euros, donc en augmentation d'un peu moins de 1 % par rapport à l'année précédente. Les différentes composantes de nos recettes réelles de fonctionnement sont affichées à l'écran. Les trois principales composantes sont les suivantes :

- Impôts et taxes : 28,6 millions d'euros ;
- Fiscalité locale : 22,8 millions d'euros ;
- Dotations et participations : 21 millions d'euros.

Le chapitre de la fiscalité locale regroupe l'ensemble des impôts des ménages et des emplois économiques, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière, la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), la TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, ainsi que la taxe de séjour.

À fin 2024, le total de cette fiscalité locale s'élève à 2,8 millions d'euros, en hausse de 4,6 % par rapport à l'année précédente. L'évolution se fait essentiellement sur la cotisation foncière des entreprises et sur nos taxes foncières et d'habitation, compte tenu de l'évolution des bases, sachant que la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) a disparu.

En ce qui concerne les impôts économiques, je rappelle que nous n'avons plus de CVAE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur cette partie. En revanche, nous nous voyons désormais attribuer une compensation par une nouvelle fraction de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour compenser cette suppression.

Les impôts économiques représentent au total 15,4 millions d'euros perçus à fin 2024, avec en composante principale la CFE pour 11,9 millions d'euros perçus, soit une hausse de +6,5 % par rapport

à 2023. Cela montre vraiment le dynamisme de notre territoire en matière économique, puisque cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre d'établissements qui nous reversent cette cotisation, donc une augmentation en contrepartie des bases.

Par ailleurs, la TASCOM est en légère baisse, mais nous avons eu une hausse importante en 2023 compte tenu du nombre de redevables supplémentaires, l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau) reste plutôt stable, et les rôles supplémentaires, dont la CFE, varient quant à eux d'une année à l'autre.

Toujours concernant les recettes réelles de fonctionnement, mais s'agissant maintenant des impôts et taxes, ils regroupent plusieurs rubriques, dont vous avez le détail, notamment les compensations que l'État nous verse en lien avec la TVA, liées à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à la CVAE. Dans ces différentes composantes, les attributions de compensation reçues sont en légère augmentation compte tenu du volume, le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) reste stable depuis plusieurs exercices et le fonds de péréquation diminue légèrement en 2024 pour s'établir à 2,5 millions. Vous avez ensuite les deux fractions de TVA qui sont reversées, sur lesquelles nous sommes restés plutôt stables par rapport à 2023.

Au total, nous arrivons à 28,6 millions d'euros pour ces impôts et taxes.

S'agissant de la troisième composante sur les recettes réelles de fonctionnement, nous avons la dotation globale de fonctionnement avec la dotation de l'Intercommunalité d'un côté et la dotation de compensation de l'autre. Au global, nous avons une augmentation de +2,2 %, soit un total de 9,8 millions d'euros : 2 millions pour la dotation de l'Intercommunalité, en hausse, et 7,7 millions pour la dotation de compensation, en légère baisse.

Pour terminer sur les recettes de fonctionnement, passons en revue les autres recettes. Nous avons des subventions de fonctionnement qui nous sont versées par différents partenaires, qui représentent, à fin 2024, un total de 7,37 millions d'euros, en augmentation de près de 5 %. Comme vous le savez, la Région nous finance pour le transport scolaire à hauteur de 2 millions d'euros, l'Union européenne nous finance pour l'insertion à hauteur de 231 000 euros, la CAF et la MSA (Mutuelle Santé Agricole) pour la Petite Enfance nous financent pour près de 4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, les autres produits de gestion courante se sont élevés à un peu moins de 2 millions d'euros, là aussi en augmentation, ce qui s'explique notamment par l'indemnité votée par l'assurance pour la piscine Sud pour les réfections, pour un peu plus de 800 000 euros. Nous avons également des reventes de C2E (Certificats d'Économie d'Énergie) pour 121 000 euros et un excédent de fonctionnement de l'aéroport reversé pour 206 000 euros.

Les autres recettes sont les suivantes :

- Autres produits financiers : 15 000 euros ;
- Dividendes de notre SEM (Société d'Économie Mixte) ORYON ;
- Produits spécifiques : 38 000 euros (cessions d'actifs et annulations de mandat sur l'exercice antérieur) ;
- Atténuations de charge : 378 000 euros (remboursements liés aux assurances des personnels et participation des agents aux tickets-restaurant).

Passons maintenant à nos dépenses. Elles ont augmenté de 5,7 % par rapport à l'année précédente, pour un total d'un peu plus de 70 millions d'euros.

Les quatre composantes principales sont les suivantes :

- Charges de personnel : 26 millions d'euros ;
- Atténuations de produits (attributions de compensation et dotation de solidarité communautaire) : 18,3 millions d'euros ;
- Autres charges de gestion courante : 11,4 millions d'euros ;
- Charges à caractère général : 12,8 millions d'euros.

Les dépenses de personnel ont progressé de 4,6 % par rapport à 2023. Elles se sont donc élevées à 25,84 millions d'euros en net, une fois les recettes déduites que sont les assurances ou les mises à disposition. Cette hausse d'un peu plus de 4,6 % en dépenses brutes s'explique par des mesures nationales, mais aussi prises au niveau de notre Agglomération, en faveur de nos agents.

Il s'agit des mesures suivantes :

- Une revalorisation de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) de 55 euros actée l'année dernière pour l'ensemble des agents ;
- Les mesures nationales avec les hausses de point d'indice, à savoir les 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la hausse de l'année précédente que nous retrouvons en année pleine en 2024, ce qui a aussi eu une incidence ;
- La hausse des cotisations CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) ;
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), que nous retrouvons habituellement ;
- Les titres-repas, qui ont été revalorisés également sur l'année précédente, avec une participation supérieure de l'employeur ;
- La prévoyance et la complémentaire santé.

Ces éléments viennent expliquer la hausse des dépenses de personnel, mais représentent bien sûr un pouvoir d'achat en augmentation pour l'ensemble de nos collaborateurs.

Pour terminer sur les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général se sont élevées à 12,8 millions d'euros, en hausse de 13 % par rapport à l'année précédente, principalement en lien avec l'augmentation que nous retrouvons dans l'ensemble de nos collectivités des prestations de service, des contrats de maintenance ou encore des honoraires, que nous essayons de maîtriser au maximum, mais que nous subissons malheureusement.

Les atténuations de produits comprennent les reversements à l'ensemble des communes de notre Agglomération avec les attributions de compensation et les dotations de solidarité communautaires. Comme vous le savez, en 2024, la compétence EHPAD et Résidence Autonomie a été transférée vers l'Agglomération, ce qui fait que l'attribution de compensation a diminué d'un peu moins d'un million d'euros. La dotation de solidarité communautaire est quant à elle restée plutôt stable avec un montant d'environ 2 millions d'euros, en conformité avec notre pacte fiscal et financier. Enfin, en 2024, une DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) Économie a été versée aux communes et nous avons eu une évolution favorable de nos impôts économiques – nous l'avons vu tout à l'heure avec la CFE – supérieure à 2 %.

Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de plus de 10 % par rapport à 2023, s'élevant à 11,47 millions d'euros au total. L'augmentation sur ce chapitre s'explique par :

- L'augmentation de la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de 30 000 euros ;
- L'augmentation de la contribution au Syndicat mixte Yon et Vie de 31 000 euros ;
- La diminution de la subvention d'équilibre au budget annexe Transport de 913 000 euros ;
- L'augmentation de la subvention d'équilibre au budget Assainissement non collectif de 44 000 euros ;
- L'augmentation de la subvention au CIAS de 1,5 million d'euros ;
- L'augmentation des redevances des droits d'auteurs, brevets, licences et logiciels, qui a progressé de 51 000 euros.

Les autres dépenses sont les suivantes :

- Charges financières liées aux intérêts de nos emprunts, qui se sont élevées à 1,33 million d'euros, en légère augmentation compte tenu des nouveaux emprunts souscrits ;
- Montant de dépenses spécifiques hors provisions pour 14 000 euros ;
- Dotations aux provisions : CET (Compte Épargne Temps) pour 68 000 euros, provisions des créances douteuses pour 9 000 euros.

Nous en arrivons maintenant aux ratios financiers de 2022 à 2024. Nos épargnes sont restées assez stables, avec des niveaux plutôt intéressants sur ces trois exercices.

En 2024, nous dégageons une épargne de gestion de 11,3 millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2023, mais supérieure à 2022, ainsi qu'une épargne brute à un peu plus de 10 millions d'euros, ce qui représente un taux d'épargne brute de 12,47 %, sachant que ce taux d'épargne brute est jugé satisfaisant au-delà de 10 %. Nous avons une épargne nette de près de 5,2 millions, également à peu près équivalente aux exercices précédents. Il est encore à noter que le taux d'autofinancement s'établit à 30 %, ce qui signifie que notre épargne a permis de financer plus de 30 % de nos investissements en 2024, ce qui est un taux plutôt intéressant. Enfin, notre capacité de désendettement reste à un niveau plutôt faible, se situant à 6,31 ans, sachant que les seuils de prudence sont fixés à 10 ou 12 ans.

S'agissant de l'investissement, le résultat de clôture d'investissement s'est élevé à -5,8 millions d'euros à fin 2024 pour le seul exercice. Le résultat de clôture de l'exercice précédent étant à -1,6 million, cela fait un résultat de clôture global de la section d'investissement de -7,5 millions d'euros.

Vous avez ensuite, tous budgets confondus, le budget consacré à l'investissement pour l'exercice 2024. Nous y retrouvons des opérations structurantes pour un peu moins de 20 millions d'euros et des opérations récurrentes pour un peu plus de 6 millions d'euros.

Vous avez le détail par rapport à nos différentes thématiques ou politiques exercées par notre Agglomération. Si j'en prends quelques-unes, plus de 10 millions d'euros ont été consacrés à l'environnement en 2024, qui est un des principaux postes, dont 9 millions pour les budgets annexes. Nous avons bien sûr les premiers crédits pour notre nouvelle STEP de Moulin-Grimaud, ainsi que les crédits récurrents pour les travaux liés aux assainissements ou aux eaux pluviales.

Les autres politiques sont les suivantes :

- Habitat public privé : 112 000 euros de subventions ;
- Déplacement-transport : 2 millions d'euros ;
- Développement économique : 4,3 millions, avec des crédits pour les différentes zones d'activité ;
- Actions en faveur des communes : 2,8 millions d'euros de fonds de concours permettant de financer l'ensemble des projets d'investissement dans les communes.

En ce qui concerne la structure des recettes d'investissement, l'épargne nette pèse plus de 40 %, les ressources propres 18 % et l'emprunt 40 %. Ainsi, plus de 60 % de financement de nos investissements sont liés à nos ressources propres et 40 % aux emprunts, avec là aussi des taux plutôt intéressants qui varient d'une année sur l'autre, mais la part de l'épargne nette a progressé en 2024.

Passons à un focus sur la dette du budget principal. Au 31 décembre 2024, le stock de dette s'établissait à 63,34 millions d'euros, en hausse de 134 000 euros seulement par rapport à 2023, ce qui traduit une certaine stabilité. Nous avons remboursé quasiment la même somme que les nouveaux emprunts souscrits l'année dernière. Vous pouvez voir l'évolution de 2022 à 2024 avec les différents types d'emprunts que notre Agglomération possède.

Si nous nous concentrons sur l'annuité, elle représentait 6,19 millions d'euros en 2024, en augmentation de 7,5 % par rapport à l'année précédente. Cette somme se répartit comme suit :

- Remboursement du capital : 4,8 millions d'euros ;
- Charge d'intérêt : 1,3 million d'euros.

Concernant la dette, l'annuité et l'encours de dette par habitant se sont respectivement élevés à 60 euros et 611 euros à la fin de l'exercice. L'encours de dette par habitant du budget principal est supérieur à la moyenne de la strate, mais si nous y agglomérons les budgets annexes, sur lesquels nous avons aussi de la dette, l'endettement global est de 667 euros par habitant, tous budgets confondus. Cet endettement est bien en dessous de la moyenne nationale des Communautés d'Agglomération, qui se situe à 735 euros par habitant, puisque la plupart des agglomérations ont plutôt de la dette sur les budgets annexes.

Enfin, je rappelle qu'à fin 2024, la capacité de désendettement est de 6,31 ans, donc en légère augmentation par rapport à 2023, mais à un niveau plutôt bas.

Après avoir vu le fonctionnement et l'investissement, nous en arrivons au résultat global de clôture. Notre compte financier unique 2024 du budget principal présente un résultat global de clôture de l'exercice de -147 000 euros. En effet, le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de 4,5 millions, le résultat de clôture de la section d'investissement est de -5,8 millions et le solde des restes à réaliser est positif de 1,1 million, ce qui nous donne un résultat global en clôture légèrement déficitaire à -147 716,91 euros.

J'aborde maintenant nos cinq budgets annexes, en commençant par le budget annexe Assainissement non collectif. En 2024, ses dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 119 000 euros, essentiellement composées des dépenses de frais de personnel et des charges à caractère général. Par ailleurs, des opérations de contrôle des installations des usagers ont été supérieures de plus de 34 %. Enfin, je précise que ce budget annexe a été abondé par le budget principal de 65 928 euros.

S'agissant du budget annexe Assainissement collectif, en gestion hors taxe, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 2,77 millions d'euros, constituées là aussi de charges à caractère général pour 2 millions et de charges de personnel pour 350 000 euros. Les principales dépenses sur ce budget annexe ont été les suivantes :

- Marché de gestion d'exploitation du service : 1,1 million d'euros ;
- Marché de gestion de l'assainissement collectif : 768 000 euros ;
- Frais de gestion des redevances : 49 000 euros.

Ce budget est financé en recettes par près de 8 millions d'euros, ce qui correspond à la redevance d'assainissement (6,3 millions d'euros), et par la participation financière au raccordement collectif (1,45 million d'euros).

En ce qui concerne le budget annexe Déchets ménagers, ses dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 11,7 millions d'euros, constituées des différentes rubriques que nous retrouvons dans l'ensemble des budgets.

Les principales dépenses sur ce budget sont les suivantes :

- Contribution au syndicat Trivalis : 4,7 millions ;
- Collecte des ordures ménagères : 3,8 millions d'euros ;
- Gestion de déchetteries : 1,1 million d'euros ;
- Remboursement des frais annexes au budget principal : 596 000 euros ;
- Fourniture et distribution des sacs jaunes : 414 000 euros ;
- Entretien et réparation des points d'apport volontaire : 97 000 euros ;
- Produits essentiellement représentés par la redevance incitative : 11,48 millions d'euros.

Pour ce qui est du budget annexe Transports, les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 12,91 millions d'euros, en augmentation d'un peu moins de 10 %, essentiellement avec la contribution à Impulsyon pour 12,6 millions d'euros. Les produits ont augmenté de près de 12 % pour un total de 13,46 millions d'euros. Ils sont composés de :

- La participation des usagers au titre de transport : 1,8 million d'euros ;
- Le versement Mobilité : 10,3 millions d'euros ;
- La subvention d'équilibre du budget principal : 899 000 euros.

Enfin, le dernier budget annexe est celui des Zones d'activité économique. Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à un peu moins d'un million d'euros. Elles concernent les acquisitions de terrain ou la viabilisation des terrains, ainsi que l'aménagement des différents terrains dans les zones d'activité. Vous avez la liste des zones concernées en 2024 par ces dépenses sur l'ensemble du territoire.

Les produits sont quant à eux liés aux cessions de terrains pour 741 000 euros. Ils ont concerné :

- Venansault pour la zone de Villeneuve : 77 000 euros ;
- Le Chaillot à Nesmy : 41 000 euros ;
- La Garlière à Venansault : 30 000 euros.

Après avoir vu le budget principal et l'ensemble de nos budgets annexes, nous en venons aux résultats consolidés. Vous pouvez voir budget par budget les différents résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que le rappel des résultats antérieurs et le détail des restes à réaliser. L'excédent global, net global, à affecter tous budgets confondus à fin 2024 s'élève à 22,8 millions d'euros. Vous avez déjà en aperçu au bas du tableau l'affectation du résultat qui vous sera proposée dans une délibération suivante.

Avant de laisser la parole à ma collègue Anne Aubin-Sicard pour la dernière partie, je vous indique, mes chers collègues, que le compte financier unique 2024 est conforme à nos perspectives, avec des résultats plutôt satisfaisants, avec des épargnes restant à des niveaux plutôt élevés. L'épargne nette est supérieure à l'épargne que nous avons prévue au budget primitif, comme nous le retrouvons chaque année dans l'ensemble des comptes financiers uniques, puisque les résultats sont heureusement toujours meilleurs que ceux prévus lors du budget primitif. Tout cela nous laisse des marges de manœuvre plutôt intéressantes.

Je laisse maintenant la parole à Anne sur le budget vert. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Nous avons plusieurs *slides* pour vous détailler ce que l'on appelle le budget vert, même s'il s'agit ici plutôt de l'annexe verte du compte financier unique. Nous vous avons rappelé le cadre législatif dans lequel s'applique cette demande de l'État. Nous avons pensé à Guy, puisque nous n'avons pas écrit « *Green Deal* européen », mais « *Pacte Vert* pour l'Europe ».

(Rires)

Cette annexe verte a été traduite par la dernière loi de finances pour 2024, les détails ont été donnés par un décret d'application du 16 juillet de l'année dernière.

Vous avez à l'écran les différents critères qui seront exigés en 2027 dans leur totalité pour procéder à cette lecture de l'exécution budgétaire. Les dépenses que nous analysons ce soir l'ont été uniquement au regard de l'axe 1, à savoir l'atténuation du changement climatique. Vous aurez un axe complémentaire l'année prochaine qu'il faudra regarder également, qui est la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Pour l'année 2027, en regardant les dépenses 2026, nous aurons quatre axes supplémentaires à analyser :

- Le changement climatique, mais d'un point de vue adaptation, ainsi que la prévention des risques naturels ;
- La gestion des ressources en eau ;
- L'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques ;
- La prévention et le contrôle des pollutions de l'air et des sols.

Il s'agit donc d'une cotation environnementale qui sera graduelle pour devenir totale en 2027.

Autre précaution oratoire : ce ne sont pas toutes les dépenses de la Collectivité qui sont regardées, mais seulement les dépenses d'investissement, non pas de fonctionnement, puisque c'est ce que demande le décret. Ce dernier précise en effet que pour cette année, toutes les dépenses d'investissement ne doivent pas être regardées, il faut analyser une cotation de 18 grilles différentes – vous voyez que c'est compliqué –, donc seule une partie des dépenses d'investissement est regardée cette année. L'année prochaine, il s'agira de l'ensemble des dépenses d'investissement.

Je précise que tout ce que je vous dis s'applique pour le budget principal, mais aussi pour les budgets annexes. Vous allez donc avoir le détail.

Pour le budget général, je répète que ce n'est pas la totalité des dépenses d'investissement qui a été analysée. Si nous regardons la grille de cotation donnée par le décret, 29 % de dépenses ont été analysées pour l'exécution du budget principal, donc vous avez un peu plus de 3,5 millions de

dépenses. Nous allons regarder à chaque fois, au vu du critère d'atténuation des gaz à effet de serre, atténuation du changement climatique, si ces dépenses ont été favorables, défavorables ou neutres.

Vous pouvez ainsi voir 870 000 euros de dépenses favorables, 678 000 euros de dépenses défavorables et un peu plus de 2 millions de dépenses neutres. En pourcentage, cela signifie 19 % de dépenses défavorables, 57 % de dépenses neutres et 24 % de dépenses favorable.

Nous faisons la même chose sur les différentes annexes, dont Manuel Guibert vous a parlé à l'instant.

Le budget annexe Assainissement collectif totalise un peu plus de 3,8 millions de dépenses, soit 47 % des dépenses d'investissement qui font l'objet d'une analyse en vertu de la cotation dont je vous parlais tout à l'heure. Les dépenses favorables représentent 3 824 000 euros, c'est-à-dire que 99 % des dépenses de ce budget annexe sont favorable à l'atténuation au changement climatique. Les dépenses neutres représentent quant à elles 21 496,48 euros et il n'y a pas eu de dépenses défavorables.

S'agissant du budget annexe Déchets, vous avez un peu plus de 134 000 euros de dépenses analysées, soit 16 % des dépenses d'investissement. Il n'y a pas eu de dépenses considérées comme favorables ou défavorables, mais simplement des dépenses neutres. Nous avons donc 100 % de dépenses neutres pour ce budget annexe.

Nous en arrivons au budget annexe Transports, qui a lui aussi fait l'objet d'une analyse, avec un peu plus de 154 000 euros de dépenses. En l'occurrence, 100 % des dépenses d'investissement ont été analysées au vu de la grille de cotation de l'État. Ces 100 % de dépenses analysées sont 100 % de dépenses favorables à l'atténuation du changement climatique. »

**Laurent FAVREAU** : « Merci pour cette présentation et tous ces chiffres, qui donnent un peu le tournis, mais qui nous permettent néanmoins de nous rassurer par rapport aux dépenses 2024, de tracer les trajectoires et d'avoir cette lecture de budget vert. Globalement, nos actions vont plutôt dans le bon sens. »

**Guy BATIOU** : « En ce qui concerne le budget vert, j'ai la même interrogation qu'en Conseil municipal. Pour moi, c'est assez abscons, même si je reconnais que je n'ai absolument pas l'expertise pour savoir quoi faire de ces chiffres. Je suis toujours étonné lorsque j'entends parler de dépenses neutres, parce qu'il y a des dépenses incontournables qui ne sont pas forcément neutres et des dépenses contournables qui ne sont pas neutres. Pour être très honnête, je ne sais donc pas trop ce que nous allons pouvoir en faire et je n'ai pas l'expertise pour critiquer le logiciel en question. Je m'interroge donc sur ce « truc » en plus.

Je voulais vous le dire, parce que j'aurais aimé en dire quelque chose, mais honnêtement, je n'ai pas l'expertise suffisante. Ce qui m'embête, c'est que je ne vois pas ce que nous allons en faire.

Pour le reste, j'ai juste un petit point à souligner par rapport aux emprunts, parce que d'autres emprunts vont arriver, en particulier celui de la STEP. Sur le budget principal, cela représente un taux un peu plus élevé que la moyenne de la strate. C'est juste ce que je voulais souligner.

Nous voterons contre parce qu'il y a certaines orientations que nous ne partageons pas, mais ce vote contre n'est en aucun cas sur la sincérité de ce qui nous est présenté, que ce soit bien clair. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Je précise que plusieurs articles sont en train de sortir sur les premiers retours d'expérience des collectivités, la manière dont elles ont préparé le budget vert. Dans l'idée de l'État, le budget vert vise à avoir un outil de *reporting* environnemental, la manière dont les politiques publiques retraduisaient financièrement, budgétairement, la manière dont elles intégraient la transition écologique. C'est un outil qui permet en interne, entre les services de la Collectivité, beaucoup de transversalité, de partage d'expérience, peut-être aussi d'orientation des prises de décision. Cela peut paraître assez obscur pour l'instant, mais c'est un outil sur le long terme qui semble tout de même extrêmement intéressant. »

**Laurent FAVREAU** : « Je pense que cela peut être intéressant dans une collectivité de 100 000 habitants. Je crois que c'est imposé aux communes de plus de 3 500 habitants. Je ne suis pas sûr que ce soit encore fait dans la mienne, mais bref. Il s'agit d'être davantage dans l'esprit, d'être

vigilant, de vérifier que nos dépenses ont cette connotation. Néanmoins, faire passer encore plus de temps à nos agents dans les petites communes... Au regard de la taille de l'Agglomération, cela peut être intéressant, mais dans nos communes, cela va encore prendre du temps au regard du retour, du bénéfice que nous pourrions en avoir. Je pense donc qu'il s'agit davantage d'une prise de conscience générale. »

**Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.**

**6 voix contre :** Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

**Ne prend part au vote :** Monsieur Luc Bouard.

**1 élu excusé :** Monsieur Yannick David.

Retour en salle du Conseil : Monsieur Luc BOUARD.

*Présidence de Monsieur BOUARD.*

## **25. Affectation du résultat 2024 - Budget principal et budget annexes**

**Manuel GUIBERT :** Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'affectation des résultats 2024 pour chaque budget dans les conditions exposées.

**Question adoptée à la majorité par 37 voix pour.**

**6 voix contre :** Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

## **26. Décision modificative n° 1 du budget principal et des budgets annexes**

**Manuel GUIBERT :** La décision modificative n° 1 de 2025, correspond au budget supplémentaire 2025 et a pour objet :

- La reprise des résultats de l'exercice 2024 conformément à la délibération d'affectation des résultats ;
- L'inscription en reports de crédits des restes à réaliser constatés en section d'investissement au compte financier unique 2024 ;
- L'inscription de crédits pour des ajustements en recettes et dépenses.

« Les mouvements budgétaires tous budgets confondus et toutes sections confondues pour cette DM (Décision Modificative) s'élèvent à un peu moins de 40 millions d'euros, dont 20 millions pour le budget principal.

Les éléments les plus significatifs sont les suivants :

- La reprise des résultats : 10 millions en investissement et 10 millions en fonctionnement ;
- Un excédent de fonctionnement capitalisé : 12,6 millions ;
- Des ajustements de subvention en fonctionnement et en investissement ;
- Une réduction de l'emprunt de notre budget principal : 1,24 million d'euros.

S'agissant des autorisations de programme et crédits de paiement, nous en avons deux. Il est là aussi proposé d'ajuster les crédits. Pour l'autorisation de programme relative au schéma des vallées, nous avons une modification des crédits de paiement de 162 000 euros ; pour celle du projet Beautour, elle est de 104 688 euros.

Enfin, il vous sera proposé d'adopter les subventions de fonctionnement et d'investissement telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération. »

1. Décision modificative n° 1 de 2025 du budget principal et des budgets annexes

**Question adoptée à la majorité par 37 voix pour.**

**6 voix contre** : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille, Madame Marie-Claude Moreau.

2. Modification des autorisations de programmes

**Question adoptée à la majorité par 37 voix pour.**

**6 voix contre** : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille, Madame Marie-Claude Moreau.

3. Liste des subventions à l'exception de certains organismes et associations (à l'exception du SYDEV, Conseil Départemental, SPL Destination La Roche-sur-Yon et l'ADILE 85)

**Question adoptée à la majorité par 37 voix pour.**

**6 voix contre** : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille, Madame Marie-Claude Moreau.

4. Subvention de fonctionnement à la SPL Destination La Roche-sur-Yon

Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Yannick David, Madame Christine Rampillon, Madame Frédérique Pepin, Monsieur Philippe Porte, Monsieur Manuel Guibert, Monsieur Thierry Ganachaud, Madame Angie Leboeuf, Madame Michelle Grellier, Monsieur Christophe Hermouet, Monsieur Pascal Thibault, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Maximilien Schnel.

**Question adoptée à la majorité par 23 voix pour.**

**6 voix contre** : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille, Madame Marie-Claude Moreau.

**Ne prennent pas part au vote** : Monsieur Yannick David, Madame Christine Rampillon, Madame Frédérique Pepin, Monsieur Philippe Porte, Monsieur Manuel Guibert, Monsieur Thierry Ganachaud, Madame Angie Leboeuf, Madame Michelle Grellier, Monsieur Christophe Hermouet, Monsieur Pascal Thibault, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Maximilien Schnel.

**2 élus excusés** : Monsieur François Gilet et Madame Cécile Dreure.

Retour en salle du Conseil : Monsieur Yannick David, Madame Christine Rampillon, Madame Frédérique Pepin, Monsieur Philippe Porte, Monsieur Manuel Guibert, Monsieur Thierry Ganachaud, Madame Angie Leboeuf, Madame Michelle Grellier, Monsieur Christophe Hermouet, Monsieur Pascal Thibault, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Maximilien Schnel.

5. Subvention d'investissement au SYDEV

Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Laurent Favreau, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Manuel Guibert.

**Question adoptée à la majorité par 32 voix pour.**

**6 voix contre** : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille, Madame Marie-Claude Moreau.

**Ne prennent pas part au vote** : Monsieur Laurent Favreau, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Manuel Guibert.

**2 élus excusés** : Madame Patricia Lejeune, Monsieur Luc Bouard.

Retour en salle du Conseil : Monsieur Laurent Favreau, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Manuel Guibert.

*Présidence de Monsieur Godard.*

#### 6. Subvention de fonctionnement Conseil Départemental

Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Luc Bouard, Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Alexandra Gaboriau, Monsieur Laurent Favreau et Madame Christine Rambaud-Bossard.

**Question adoptée à la majorité par 30 voix pour.**

**6 voix contre** : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille, Madame Marie-Claude Moreau.

**Ne prennent pas part au vote** : Monsieur Luc Bouard, Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Alexandra Gaboriau, Monsieur Laurent Favreau et Madame Christine Rambaud-Bossard.

**2 élus excusés** : Monsieur Yannick David et Madame Patricia Lejeune.

Retour en salle du Conseil : Monsieur Luc Bouard, Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Alexandra Gaboriau, Monsieur Laurent Favreau et Madame Christine Rambaud-Bossard.

*Présidence de Monsieur BOUARD.*

#### 7. Subvention à l'ADILE 85

Sort de la salle du Conseil pour ce vote : Madame Christine Rambaud-Bossard.

**Question adoptée à la majorité par 36 voix pour.**

**6 voix contre** : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille, Madame Marie-Claude Moreau.

**Ne prend pas part au vote** : Madame Christine Rambaud-Bossard.

Retour en salle du Conseil : Madame Christine Rambaud-Bossard.

#### 27. Contrat local de santé - Demande de subvention au titre du fonds social européen

**Manuel GUIBERT** : Engagement conjoint de la Ville et de l'Agglomération dans une démarche Fonds social européen pour préparer le transfert du Contrat local de santé (CLS).

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

#### 28. Fonds de concours à la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux - Rénovation de la toiture de la salle de danse

**Manuel GUIBERT** : Le pacte fiscal et financier 2021-2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Aubigny-Les Clouzeaux un fonds de concours de 9 427,88 euros au titre de son enveloppe de base pour les travaux de rénovation de la toiture de la salle de danse des Clouzeaux.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

#### 29. Travaux de reprise de la piscine Sud de La Roche-sur-Yon Agglomération - Approbation des études d'avant-projet (AVP)

**Manuel GUIBERT** : Il est proposé au Conseil communautaire de délibérer sur l'approbation des études d'avant-projet pour les travaux de reprise de la piscine sud ainsi que sur le coût prévisionnel des travaux.

**Martine CHANTECAILLE** : « Nous voterons pour cette délibération, mais nous aimerions avoir plus régulièrement un bilan sur les piscines, à la fois en commission 11, où les questions de sport ne sont quasiment jamais abordées, mais surtout en Conseil. Il nous semble important d'avoir régulièrement un bilan global sur l'ensemble des piscines. »

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

**30. Marché public global de performance portant sur la conception, réalisation et l'exploitation - maintenance de la station d'épuration communautaire à la Roche-sur-Yon - Avenant n° 1**

Sort de la salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Jacques Besseau.

**Manuel GUIBERT** : Suite aux études réalisées dans le cadre de la phase 1 du marché public global de performance portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance de la station d'épuration communautaire à la Roche-sur-Yon, des ajustements techniques mineurs au projet sont nécessaires avant le début de la phase 2 : Travaux. Ainsi, l'avenant n° 1 entraînant des modifications techniques et financières est présenté au Conseil.

**Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.**

**1 élu ne prend pas part au vote** : Monsieur Jacques Besseau.

Retour en salle du Conseil : Monsieur Jacques Besseau.

**31. Fourniture et acheminement d'énergie - Adhésion à un groupement de commandes du SyDEV**

Sortent de la salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Laurent Favreau, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Manuel Guibert, Monsieur Malik Abdallah.

**Jacky GODARD** : Il est proposé au Conseil de délibérer sur l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergie proposée par le SyDEV afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir incidemment de meilleurs prix.

**Guy BATIOU** : « Nous voterons favorablement cette délibération. Cela autant, pourquoi ce groupement de commandes est-il à durée illimitée ? »

**Laurent FAVREAU** : « Je rappelle que cette nouvelle convention intègre à la fois l'électricité et le gaz, alors qu'il s'agissait auparavant d'une convention pour l'électricité et d'une autre pour le gaz. Nous avons donc reformulé les choses pour éviter d'avoir à délibérer à chaque fois, raison pour laquelle nous avons fixé une durée illimitée. Néanmoins, cela n'empêche pas à un adhérent de se retirer aux termes des trois ans que des contrats d'énergie. Il s'agit donc d'une simplification administrative. »

**Question adoptée à l'unanimité par 38 voix pour.**

**Ne prennent pas part au vote** : Monsieur Laurent Favreau, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Manuel Guibert, Monsieur Malik Abdallah.

Retour en salle du Conseil : Monsieur Laurent Favreau, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Manuel Guibert, Monsieur Malik Abdallah.

**32. Adhésion à l'association « Chantier école, réseau d'entreprises sociales apprenantes » - Désignation d'un élu représentant La Roche-sur-Yon Agglomération**

**Luc BOUARD** : Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer à l'association « Chantier école, réseau d'entreprises sociales apprenantes » et de désigner un élu pour représenter l'Agglomération à l'assemblée générale de l'association.

**1. Adhésion à l'Association**

Sort de la salle du Conseil pour ce vote : Madame Françoise Raynaud.

**Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.**

**Ne prend pas part au vote** : Madame Françoise Raynaud.

Retour en salle du Conseil : Madame Françoise Raynaud.

2. Principe du vote à main levée

Sort de la salle du Conseil pour ce vote : Madame Françoise Raynaud.

**Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.**

**Ne prend pas part au vote** : Madame Françoise Raynaud.

Retour en salle du Conseil : Madame Françoise Raynaud.

3. Désignation des représentants de La Roche-sur-Yon Agglomération

Sort de la salle du Conseil pour ce vote : Madame Françoise Raynaud.

Désigne Madame Françoise Raynaud pour représenter La Roche-sur-Yon Agglomération au sein de cette association.

**Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.**

**Ne prend pas part au vote** : Madame Françoise Raynaud.

Retour en salle du Conseil : Madame Françoise Raynaud.

**33. Adhésion à l'association « Chantier école Pays de la Loire » - Désignation d'un élu représentant La Roche-sur-Yon agglomération**

**Luc BOUARD** : Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer à l'association « Chantier école Pays de la Loire » et de désigner un élu pour représenter l'Agglomération à l'assemblée générale de l'association.

1. Adhésion à l'Association

2.

Sort de la salle du Conseil pour ce vote : Madame Françoise Raynaud.

**Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.**

**Ne prend pas part au vote** : Madame Françoise Raynaud.

Retour en salle du Conseil : Madame Françoise Raynaud.

2. Principe du vote à main levée

Sort de la salle du Conseil pour ce vote : Madame Françoise Raynaud.

**Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.**

**Ne prend pas part au vote** : Madame Françoise Raynaud.

Retour en salle du Conseil : Madame Françoise Raynaud.

3. Désignation des représentants de La Roche-sur-Yon Agglomération

Sort de la salle du Conseil pour ce vote : Madame Françoise Raynaud.

Désigne Madame Françoise Raynaud pour représenter La Roche-sur-Yon Agglomération au sein de cette association.

**Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.**

**Ne prend pas part au vote** : Madame Françoise Raynaud.

Retour en salle du Conseil : Madame Françoise Raynaud.

### **34. Programme local de l'habitat 2023-2028 - Bilan de la seconde année**

**Pierre LEFEBVRE** : Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le bilan de la seconde année du PLH 2023-2028, qui présente l'avancement des 17 fiches actions, tant du point de vue de la production des logements que des actions relatives à la rénovation du Parc privé et public, à l'hébergement des publics spécifiques, ainsi que les actions de communication mises en œuvre et les financements mobilisés.

**Martine CHANTECAILLE** : « Ce bilan de la seconde année de ce PLH est pour le moins très mitigé. Il met en évidence un décalage persistant entre les besoins des habitants et les réponses apportées. Je voudrais citer quelques points qui en témoignent.

Vous l'avez rappelé, l'objectif annuel sur le logement était de 927 logements par an, mais il n'a pas été atteint en 2024 : il y en a 33 % de moins qu'en 2023.

Le taux de logement social sur l'Agglomération est de 21,54, clairement en dessous des besoins. Nous avons une tension qui reste très forte avec une demande en augmentation (4 779 demandeurs), avec notamment un point sur les T2.

Ce rapport indique également que d'une commune à l'autre, les atteintes des objectifs qui avaient été fixés pour le contrat de mixité sociale sont très variables, allant de 16 à 84 % selon les communes. Il est même indiqué que de « potentielles opérations à court et moyen terme (durée du PLH) pourraient se trouver reportées à long terme, voire annulées ».

L'action 7, qui vise à renforcer le développement de l'offre locative sociale, permettant de répondre aux besoins identifiés et aux obligations réglementaires pour les communes SRU, reste bel et bien une intention affichée, mais en aucun cas une action réellement en voie de réalisation.

Autre point, autre questionnement pour nous sur le permis de louer, qui vise à agir contre l'habitat indigne. Il n'a pas été renouvelé au bout d'un an, donc n'a eu qu'une seule année d'expérimentation, alors que le bilan devait porter sur les premières années. Pourquoi avoir abandonné ce dispositif si rapidement ?

Vous l'aurez compris, ce bilan 2024 du PLH nous semble vraiment insatisfaisant, alors que pour beaucoup, l'accès au logement et à un logement abordable est un enjeu majeur. Je rappelle que le taux de pauvreté est plus élevé dans l'Agglomération que sur le Département.

Je vous remercie. »

**Pierre LEFEBVRE** : « Vous parlez de l'année 2024, mais je vous signale qu'il y en avait 1 068 en 2023. Vous savez pertinemment qu'il y a toujours un delta entre ce qui est autorisé et ce qui est construit : nous pouvons en avoir 20, 30, 40, 50, voire 100 supplémentaires sur une année, puis 30 en moins l'année suivante.

Vous parlez du permis de louer. Il n'a pas fonctionné, donc nous l'avons arrêté.

J'ajoute que ces derniers temps, au niveau immobilier, avec tout ce que nous avons subi, nous avons encore la chance de sortir des logements sociaux, et d'en sortir un certain nombre, parce que d'autres régions en sortent beaucoup moins que nous. Nous faisons avec ce que nous pouvons. Nous faisons beaucoup, les communes SRU se battent. Nous en avons parlé tout à l'heure vis-à-vis de ce qu'il se passe maintenant et de l'extension : nous devons travailler la Ville dans la Ville ou la Ville sur la Ville, donc c'est compliqué et très onéreux. »

**Question adoptée à la majorité par 37 voix pour.**

**6 voix contre** : Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

### **35. Bilan 2024 du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) et cotation des travailleurs essentiels**

**Pierre LEFEBVRE** : Après avis de la Conférence intercommunale du logement (CIL) du 20 juin 2025, le bilan annuel de la mise en œuvre du PPGID est soumis à l'organe délibérant de l'EPCI. De plus, pour répondre à la réglementation, il est proposé la cotation des travailleurs essentiels dans les critères locaux de la grille de cotation.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

### **36. Logements locatifs sociaux - Loi SRU - Demande d'exemption**

**Pierre LEFEBVRE** : Il est proposé de solliciter l'exemption de la pénalité SRU pour les communes de l'Agglomération ne respectant pas au 31 décembre 2024 le critère de 25 % de logements sociaux. Outre les critères classiques tels que l'éloignement, il est surtout fait référence à l'effort des communes concernées afin de combler leur retard en la matière. Toute modification de cette trajectoire ne permettrait pas de tendre vers les objectifs du PLH.

**Question adoptée à la majorité par 39 voix pour.**

**4 voix contre** : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire.

**Luc BOUARD** : « C'est toujours un débat qui nous occupe chaque année, chaque fois que ce sujet se pose, avec une question fondamentale, qui est que si des pénalités sont appliquées, cela ne facilite pas la vie aux communes pour investir pour les logements sociaux. Il est vrai que laisser à l'Agglomération la possibilité ensuite – c'est ce que nous avons fait jusqu'à présent – de redonner l'argent à la commune qui a été pénalisée, comme nous l'avons fait pour Venansault et pour d'autres, pour qu'elle puisse redonner des capacités, c'est tout de même beaucoup plus important. Ce n'est pas une Métropole, ce n'est pas Bordeaux ou ailleurs, c'est l'Agglomération de La Roche-sur-Yon, donc nous devons être solidaires sur nos territoires. »

**Laurent FAVREAU** : « Je pense qu'il faudra tout de même une vraie politique nationale pour nous accompagner. Nous remercions évidemment l'Agglomération, parce que les opérations d'acquisition-démolition-reconstruction, nous n'en sortons pratiquement pas une. J'en ai une pour 20 maisons, c'est 400 000 euros de déficit, malgré le fait que nous laissons le foncier. Je ne sais donc pas comment nous ferons. »

**Luc BOUARD** : « Il y a ce sujet et il y en a un autre, c'est que la loi SRU, je ne suis pas forcément contre, mais le problème est qu'elle doit s'appliquer sur l'Agglomération et que c'est à l'Agglomération de décider de son application commune par commune. Ce serait tout de même plus malin que de l'imposer aux communes qui n'ont pas forcément les terrains. Là encore, que l'État nous laisse faire et nous y arriverons. »

**David BÉLY** : « Comme Laurent, je vais remercier les gens qui se sont montrés solidaires. Je regrette les votes contre, qui sont, je pense, des votes dogmatiques. Ce sont des personnes qui ne connaissent pas les réalités dans nos communes. Je crois que Laurent a parlé avec le cœur. »

Je suis comme toi, Luc, je trouve que la loi SRU est très bien. Simplement, elle aurait dû s'appliquer à l'instant T et ne pas tenir compte de l'antériorité, parce que c'est strictement impossible, c'est inapplicable dans les communes comme les nôtres. En effet, je rappelle qu'il manque 200 logements sociaux à La Ferrière alors même que nous faisons du 25-30 % à chaque fois que nous faisons une opération. Si nous devons faire 200 logements sociaux, premièrement, personne ne voudrait nous les faire, et deuxièmement, nous reviendrons à un effet contraire à ce que cherche la loi SRU, qui est la mixité sociale. Si je dois faire 200 logements sociaux, ce qui est strictement impossible, cela aboutira à quelque chose de contraire à la réalité et à l'objectif de la loi.

C'est donc une loi strictement impossible à atteindre pour les communes comme les nôtres. Je la comprends, je la conçois, j'y suis favorable, mais, comme je l'ai déjà dit, nous n'y arriverons jamais chez nous. Elle aurait simplement dû s'appliquer à l'instant où elle a été votée et ne pas tenir compte de l'antériorité. »

**Guy BATIOU** : « Enlève le « dogmatique ». Ce n'est pas contre toi, qui es élu, alors que les décisions ont été prises avant. Cela, nous le comprenons très bien. Nous votons justement contre pour des questions d'antériorité. Je l'ai dit tout à l'heure lorsque nous parlions du PADD : attention à bien appliquer ces lois, sans quoi elles nous retombent dessus. »

**David BÉLY** : « Que crois-tu que nous faisons ? »

**Guy BATIOU** : « Je ne reproche pas aux gens d'essayer de rattraper, je dis que notre vote est dans le prolongement de ce que nous disions au départ. J'ai eu ici des débats costauds sur ce sujet avec Philippe DARNICHE : « Non, je n'en veux pas ». Nous, dans la continuité, nous continuons à dire qu'il faut marquer le coup et appeler à faire attention sur ces lois. Oui, c'est contraignant, oui, c'est compliqué, mais si nous ne les appliquons pas, comme je le disais tout à l'heure pour le PADD, cela nous retombe dessus.

Je comprends très bien que cela vous retombe dessus et que ce ne soit pas facile, nous en avons déjà parlé avec Laurent Favreau. Ainsi, enlève le « dogmatique », parce que je ne crois pas que ce soit une question de dogme. »

### **37. Convention financière avec l'ADILE de la Vendée - Mise en place d'un observatoire local des loyers**

Sort de la salle du Conseil pour ce vote : Madame Christine Rambaud-Bossard.

**Pierre LEFEBVRE** : Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention financière avec l'ADILE de la Vendée relative à la mise en place d'un observatoire local des loyers.

**Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.**

**Ne prend pas part au vote** : Madame Christine Rambaud-Bossard.

Retour en salle du Conseil : Madame Christine Rambaud-Bossard.

### **38. Contrat de ville - Programme d'actions 2025 et fonds de participation des habitants**

**Nathalie GOSSELIN** : L'État, l'Agglomération, la Ville et l'ensemble des partenaires concernés ont signé le nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » le 9 avril 2024. S'inscrivant dans la droite ligne des dispositions législatives relatives à la programmation pour la Ville et la cohésion urbaine en date de 2014, cette contractualisation vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers. L'année 2025 est donc marquée par la mise en œuvre de la contractualisation renouvelée du dispositif pour la politique de la ville. Comme le prévoit la Circulaire du 7 novembre 2024, les appels à projets 2025 doivent prendre en compte la géographie prioritaire, les priorités identifiées dans le cadre des travaux d'élaboration des nouveaux contrats et la concertation citoyenne par territoire.

Les financements alloués en 2025 via l'appel à projets dédié prendront en compte les enjeux énoncés dans le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 ». La présente délibération définit également le cadre de fonctionnement du Fonds de Participation des Habitants pour l'année 2025.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

**Décisions prises par Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des Collectivités territoriales**

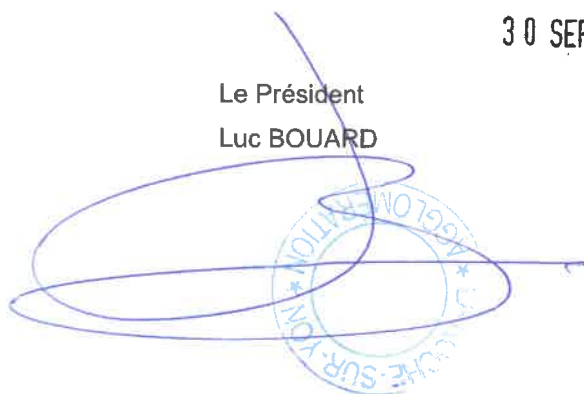
**Luc BOUARD** : « Comme d'habitude, ces décisions sont à votre disposition. Je vous souhaite à toutes et tous un bel été et de belles vacances. Notre prochain Conseil communautaire aura lieu le 30 septembre 2025 à 18 heures. Belle soirée, bel été, bonnes vacances et à très vite. »

*L'ordre du jour étant épuisé, Luc BOUARD lève la séance à 21 heures 15.*

Le secrétaire,  
Pierre CASSARD



Le Président  
Luc BOUARD



30 SEP. 2025